

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIV

LEVIS — AOUT 1928

No. 8

LE FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ABBE DE LA
MADELEINE

—
(Suite et fin)

Leneuf
—

Le 12 mai 1646, l'abbé de la Madeleine faisant une nouvelle concession en fief à noble homme Michel Leneuf, fils de M. de la Poterie, sur le Saint-Laurent, de demi-lieue de front sur deux lieues de profondeur.

Cet acte de concession conservé au greffe de Audouart, notaire à Québec, est également inédit :

“Nous Jacques de Lafferté premier en dignité. abé de Ste-Marie Magdeleine de Chateaudun chantre & chanoine de la Ste chapelle de paris seigneur de Martemont Baumont Deauvil Chaupotre et en partye l'un des associés de la compagnie générale de la nouvelle france en Canada à tous présents & advenir salut scavoir : faisons que sur les tesmoignages & bons raports quy nous ont esté fait par les pères jésuites qui résident cy haut la foy et le cristianisme dans la dite nouvelle france de la probitté vye & moeurse & du zelle à la foy et religion crestienne catholique apostolique et romaine de la personne de noble homme Michel Lenoef fils de Monsr. de la Poterye l'un des habitants de la dite nouvelle france & pour la bonne affection que nous luy portons nous luy avons par ces présentes donné concedé

droits de justice haute moyenne et basse pour luy ces hoirs & aiant cause la quantité en largeur d'une demi lieue de terre prèrie & boys sur le bort du grand fleuve St-Laurent & fieffé donnons concédons & fieffons à perpétuité en tous deux lieues de long avançant dans les terres joignant dun costé aux deux lieues de terre que nous nous sommes réservées et réservons depuis la rivière des trois rivières jusque à la pnte fief & concession de l'autre costé celle du sieur de Hérisson avecq uzage des pesches dans les rivières tout ce que dessus à nous appartenant & faisant partye de dix lieues de terre en largeur sur le bort du grand fleuve St-Laurent & vingt lieues de longueur dans les terres selon la concession quy nous en a esté faite par la dite compagnie gnalle en l'année gbye. trente six le quinziesme jour de janvier à la charge & condition detenir, les dittes terres boys & prerie circonstances & dépendances en fief foy et hommage de nous & de nos successeurs à perpétuité suivant lusage & coustume de la prevosté et vicomté de paris & de nous rendre et à nos successeurs les dits foyes hommages & services de vassalitté & autres debvoirs et droits seigneuriaux quand ils en seront au lieu que nous désignons cy-après proche de nostre rivière batiscan ou autres lieux quil nous plaira laquelle fief et concession portera le nom et tiltre de fief. et pour la reconnaissance annuelle & perpétuelle des dits droits seigneuriaux le d. Sr Leneuf fils de monsr. de la Potrye ces hoirs successeurs et ayans cauze nous payerons de cinq en cinq ans au premier jour du mois de septembre une peau de castor du pais d'une livre & demie à commencer lors qu'il y aura par luy ou par ces ayans cause quelque habitation ou résidence establys sur les lieux susdits et néanmoins nous fournira et délivrera advue dès la présente année pour première recongee des hommages et de vassalitté et afin que les présentes puissent toujours & à perpétuité faire pleine foy et demeure en leurs force et vertu nous les avons signés de nostre main & à ycelle faict appozer le sceau de nos armes en cire rouge pendant surlacs de soix violette et verte & contresigné par nostre secrétaire le douziesme jour de may mil six cent quarante six de l'an de la naissance de nostre seigneur Jésus-Christ à quoy nous avons appelé pour tesmoing révérend père en Dieu mre. Eustache Picot coner. & aulmonier du roy

abbé des abbays de Chaulmont & Chatinois, vénérable et discrète personne mre. Pierre Tardieu chanoine de la Ste chapelle de paris mre. Nicolas Peron & Anthoine Groisy conseiller du roy en l'élection de paris signé de Laferrté abé de Ste-Madeleine Picot abbé des Abbaye de Chaumont & Chatinoy Tardieu Peron & Groisy avecq paraphe aux dits seings.

L'an gbye cinquante le second jour de juin au dit an la présente concession a esté enrégistrée du commandement de mon Sr Dailleboust gouverneur & lieutenant général en ce pays au greffe de kebecq à ce quérant le dict sieur Leneuf dénommé au blanc de l'autre part après avoir été mis en possession par le dit sieur sur les travaux & aboutissans désignez avec injonction de la part de mon d. sr au d. sr Leneuf de travailler incessamment et cultiver les dites terres pour satisfaire aux intentions du roi partye par l'ordre des sieurs de la compagnie sur peine de nullité de la dite prise de possession signé Boujonnière.

Collationnée à l'original étant en parchemin par moy secrétaire du conseil estably par le roy à Québec notaire en la nouvelle france soubsignez iceluy à moy présenté de la part du sieur duportal et à iceluy rendu à l'instant le seiziesme jour deaoust mil six cent soixante et deux.

Audouart, not."

Les Jésuites, comme on le voit à leur *Journal* à la date du 11 septembre 1646, s'attendaient d'avoir la concession accordée à Michel Leneuf. Le supérieur écrivait ce jour-là :

"Le 11, je partis avec M. le gouverneur pour les Trois-Rivières. . . . Le P. Buteux demanda remuement de bornes et fut refusé de M. le gouverneur. Réciproquement, il refusa M. de la Poterie pour d'autres alignements. M. de la Poterie disputa puissamment le Cap des Trois-Rivières affecté aux Sauvages, en ayant la concession de cette année de M. la Madeleine; l'affaire fut indécise."

Neuville

Le 12 mai 1646, également, l'abbé de la Madeleine accordait une autre concession en fief à noble homme Pierre Le Petit, sieur de Neuville.

Le texte de l'acte de concession du fief de Neuville est une pièce inédite. Nous en devons la communication à M. Montarville de La Bruère, archiviste fédéral à Montréal. Il ne faut pas confondre le fief et seigneurie de Neuville (aujourd'hui la Pointe-aux-Trembles) avec le fief accordé à Pierre Le Petit le 12 mai 1646. Ce dernier se trouvait dans les limites actuelles de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine.

“ Nous Jacques de la Ferté, prêtre, indigne abbé de Sainte-Marie Magdelaine de Chateaudun, Chantre et Chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, Seigneur de Maranoux, beaumont, dravel, Champesay et Mainville en partie, l'un des associés de la Compagnie Générale de la nouvelle france en Canada a tous présens et avenir, Salut: Scavoir faisons que sur les témoignages et bons raports qui nous ont été faits par les Révérends Pères Jésuites qui résident et plantent la foy et le christianisme dans la nouvelle france et Canada, de la probité et moeurs et du zèle à la foi et religion chrétienne, apostolique et romaine de la personne de noble homme Pierre Le petit sieur de Neuville, un des habitants du dit Canada et nouvelle france, demeurant à Québec, et pour la bonne affection que nous lui portons, nous lui avons par ces présentes, donné et concédé et fieffé, donnons, concédons et fieffons à perpétuité en tous droits de justice, haute et moyenne et basse pour lui, ses hoirs et ayans cause, la quantité en largeur d'une demie lieue de terre, prairie, bois sur le bord du grand fleuve saint Laurent, et deux lieues de long avançant dans les bois et terres joignant d'un coté les terres de monsieur Le Neuf sieur de hérisson et de l'autre coté aux terres vers Québec, avec hensage de pêche dans la dite rivière sans y prétendre aucun droit de propriété, tout ce que dessus avons appartenant et faisant partie de dix lieues de terre en largeur sur le bord du grand fleuve Saint-Laurent et vingt lieues de longueur dans les terres — selon la concession qui nous en a été faite par la dite compagnie générale en l'année 1636 le quinzième janvier, à la charge et condition de tenir et relever les dites deux lieues de long sur demie lieue de large de terre, bois et prairie, circonstances et dépendances en fief, foy & hommages de nous et de nos

successieurs à perpétuité suivant l'usage et coutume de la prévoté et vicomté de Paris, et de nous rendre et à nos successieurs les dites foy & hommages et services de vassalité et autres droits et devoirs seigneuriaux quand ils échèront au lieu que nous désignons ci-après proche de notre rivière de batiscan ou autre lieu qu'il nous plaira. Lequel fief et concession portera le nom et titre de fief de Neuville; pour la conaissance annuelle et perpétuelle des dits droits seigneuriaux le sieur de Neuville, ses hoirs, successieurs et ayant cause nous payerons, de cinq ans en cinq ans, au premier jour du mois de septembre, une peau de castor du poids d'une livre et demie, à commencer lorsqu'il y aura par lui ou ses ayants cause quelques habitations ou résidence établies sur les lieux susdits; néanmoins nous fournira et délivrera dès la présente année pour première reconnaissance l'hommage de vassalité; et afin que les présentes puissent toujours et à perpétuité faire plaine foi et demeurer en leur force et vertu, nous les avons signé de notre main, et à icelle fait apposer le sceau de nos armes en cire rouge pendant sur le coté de soye violette et verte, et contresigné par notre secrétaire, le douzième jour de mai l'an de la naissance de notre seigneur Jésus-Christ 1646, à quoi nous avons appelé pour témoins, révérend Père en Dieu messire Eustache Picot, conseiller et aumônier du Roi, abbé des Abbayes de Chaumont et Chalmais, vénérable et discrète personne Mtre Pierre Tardieu, Chanoine de la Ste Chapelle du palais royal à Paris, mtre Nicolas Biron et Antoine Sproisy, iceux élus en l'élection de Paris. — Ainsi signé sur l'original:

de la Ferté abbé de Ste Magdelaine

Picot, abbé des abbayes de Chaumont et Chalmais

Tardieu, Biron et Sproisy, le tout avec paraphe

Collationné sur la minute originale, étant en parchemin et à l'instant rendu, par moi notaire royal en la nouvelle france, résidant au bourg du fargy, le vingt huitième jour de mai mil six cent soixante neuf.

P. VACHON,

notaire royal

Cap-de-la-Madeleine

Enfin, le 20 mars 1651, l'abbé de la Madeleine accordait aux Pères de la Compagnie de Jésus établis en la Nouvelle-France un fief de deux lieues de front, sur le fleuve Saint-Laurent, sur vingt lieues de profondeur. C'est le Cap-de-la-Madeleine actuel devnu célèbre par son pèlerinage du Rosaire.

Nous croyons que l'acte de concession du fief du Cap-de-la-Madeleine n'a jamais été publié. Ce précieux document est conservé à la Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal, dans les papiers Baby :

“ Pardevant Jacques duchesne et pierre Fieffé notaires gardenottes du Roy au Chastellet de paris soubsignez fut present en sa personne Reverend Pere en Dieu Mre Jacques de la Ferté conseiller ausmonier du Roy Abbé de sainte marie-magdelaine de Chasteaudun chantre & chanoisne de la sainte chappelle Royale de cette ville de paris demurant aud. paris dans lenclos du pallais en sa maison Canoniale deladicte sainte chappelle Lequel pour le zele quil a pour letablissement de la foy chrestienne et pour la conversion et reduction des sauvages du mesme pays de Canada a lad. foy et religion chrestienne cathollique apostolique et romaine et en consideration des peines et travaux et soings que les peres de la compagnie de Jesus ont pris et prennent journellement a l'Instruction de ses peuples sauvages et pour leur donner plus de moyen de continuer leurs travaux et grands progres et aussy pour donner moyen aux sauvages de sarrester et sabituer aupres desd. père vollontairement reconnues confesser et confesse avoir donné cédé quitté transporté et dellaisé et par ces presentes donne cedde quitte transporte et dellaisse du jour des maintenant a tousjours par donation irrevocable faicte entrevifs sans touttefois aucune garantie a la compagnie de Jesus establee en la nouvelle france dicte Canada Reverends peres Gerosme Lallemand superieur des colleges et maisons de lad. compagnie de Jesus en ladicte nouvelle france, paul le Jeune de la mesme compagnie procureur des missions d'Icelle compagnie de Canada a ce

present et acceptant pour les colleges et maisons de la dicte compagnie de Jesus, une estendue de terres eaües et forrests a prendre dans ledict pays du Canada contenant deux lieües lelong du grand fleuve St-Laurens depuis le cap nommé des trois rivières en descendant sur led. grand fleuve jusques a l'endroit ou lesd. deux lieües se pourront estendre sur vingt lieües de profondeur dans les terres du costé du nord et ce compris les bords rives et prairies qui sont sur led. grand fleuve et sur lesd. trois rivières avec le droict de seigneurie et mouvance que led. sieur donateur a et peust avoir en et sur les choses par eux cy dessus données le tout audiet sieur donateur appartenant par concession a luy faicte par Messieurs de la compagnie de la dicte nouvelle france sans préjudice neantmoins des concessions particulieres quil pourrait avoir faictes passées signées de sa main et non d'autres qui ne seront signées de luy ala charge que lesd. concessions particulieres signées de sa main comme dict est sy aucunes y a relleveront et seront mouvans et cest pour ladvenir des Rs. ps. Jesuittes dudict pays de Canada en la mesme façon quilz estoient dud. sieur donnataire auparavant ces présentes pour les choses cy dessus données jouir faire et disposer par lesd. peres Jesuittes et leurs successeurs enladicte nouvelle france ainsy que bon leur semblera pour le bien des sauvages convertis a la foy et pour ayder a la subsistance des peres jesuittes dans led. pays. Le tout suivant et conformement aux coustumes & constitutions delad. compagnie de Jesus sans aucune obligation civile Et pour sy besoin est faire insinuer ces presentes en tous lieux que mestier (?) sera lesd. parties ont faict et constitué leurs procureurs gnaux sçociaux et irrevocable les porteurs des presentes auxquels ils donnent pouvoir et puissance de ce faire et den prendre et a leur tour actes necessaires Prom. &ca Renon.

Faict passé a paris dans la maison proffesse delad. compagnie de Jesus — Lan mil six cents cinquante et un le vingtiesme jour de mars apres midy et ont lesdictes parties signé la minutte des présentes demeurer vers et

en la possession dud. Fieffé lun desd. nottaires sous-
gnez Amoy signé duchesne et Fieffé.

Collationné a loriginal estant en parchemin ce faict
rendu par les Nores gardenottes du Royaume Sire en son
chasteau de paris sousignez ce trentiesme jour daoust
gbi soixante 1.

Pallu

Gaultier

Lue publié laudience tenant et Registrer aux Regis-
tres de la Jurisdiction de Monsr Lintendant suivant le
jugement du 27 du present mois a Quebeck le 30 novemb
1668.

Boutroux &c

Par mond Seigneur L'Intend

Boucherat

Dans la *Relation des Jésuites* de 1663, nous trouvons la
note suivante sur la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine :

“ Par concession de Mr de la Ferté, abbé de Ste-
Magdelaine, du 20e mars 1651, une étendue de deux
lieues de terre le long du grand fleuve de St-Laurens, de-
puis le cap nommé des 3 Rivières en descendant sur le
dict grand fleuve avec 20 lieues de profondeur du costé
du nord avec le droict de seigneurie et nommance que
le dit sieur donateur avait par concession à luy faicte par
Messieurs de la compagnie de la Nouvelle France. Les
dicts Pères ont partagé ces terres en 40 concessions
qu'ils ont donné à autant d'habitans qui y résident ac-
tuellement et continuent à donner de nouvelles conces-
sions à tous ceux qui se présentent, et ne se sont reser-
vés que 3 pièces de terre : la 1ère de 4 arpents de front
proche le dict cap des 3 Rivières dont il y en a 46 de def-
frichés et où il y a un moulin à vent. La 2de proche la
rivière dicte de Faverel de 4 arpents et demy de front
dont il y a 50 arpens de deffrichés et où les dicts pères
ont une maison en laquelle ils résident au nombre de 8
ou 10 personnes tant eux que leurs domestiques. Ils ont
aussi construit en ce mesme lieu un fort où les Sauvages
se réfugient et demeurent ordinairement pour y
estre plus commodement instruits. La 3esme de onze

arpens de front vers le lieu qu'on nomme communément le Desert Brulé où il ny a encore que 5 ou 6 arpens de bois à battre parce que c'est le quartier le plus esloigné des susdictes concessions."

P.-G. R.

LE JUGE DUVAL

Le *Bulletin* de juin dernier a publié une courte notice sur le juge Duval. Sait-on qu'à l'époque des troubles de 1837-38, François-Joseph Duval, qui était plutôt bureaucrate, n'était pas considéré comme canadien-français par l'élément patriote? C'est ce qui ressort en effet d'une remarque assez singulière faite à son endroit le 3 juillet 1839 par le *North American*, un journal publié à Swanton (Vermont) par des réfugiés canadiens. M. Duval ayant été nommé juge à Québec, à la place d'Elzéar Bédard, suspendu, le *North American* constate que le district de Québec " n'a plus maintenant un seul juge d'origine française. "

Pourtant, Frs-Joseph Duval était bien d'une famille d'origine française. Il avait pour arrière-grand-père Jean-Baptiste Lelièvre dit Duval, venu avant 1725 de La Mothe-Saint-Héraye, en Poitou. La note du *North American* ne s'explique que par le fait qu'il avait pour mère une américaine protestante. Son père, François Duval, fils lui-même de François Duval et de Marguerite Dulong dit Picard, était enseigne dans le 1er Bataillon des *Royal Canadian Volunteers* lorsqu'il épousa, le 20 avril 1797, à l'église anglicane de Québec, devant le pasteur, M. de Montmollin, Ann Germain, fille d'Isaac Germain, quartier-maitre du 60e Régiment. Ann Germain était née dans la Nouvelle-Angleterre et de religion protestante. Elle mourut cependant dans la religion catholique. Vingt-deux ans après son mariage, le 28 mai 1819, elle faisait abjuration à Québec et était baptisée sous condition dans l'église des Ursulines.

AEGIDIUS FAUTEUX

LES PREMIERES CONCESSIONS DE TERRE A
MONTREAL, SOUS M. DE MAISON-
NEUVE, 1648-1665

(Suite et fin)

1656

10 décembre — Concession à Louis Guerestin.

Quantité et localité: 30 arpents, " au lieu de lance fon-
due ". Voisins: Nicolas Hubert et Christophe Gaillard.

Note — M. de Maisonneuve étant alors en France com-
ment expliquer cette date? Le manuscrit est bien de l'écri-
ture de M. de Maisonneuve, mais les mots qui suivent mil
soit " six cent cinquante-six ", ont visiblement été ajoutés
plus tard et l'on a dû se tromper d'année ou bien l'on avait
des raisons pour que l'acte porte cette date.

L'Ance fondue nous paraît correspondre à la terre
Sainte-Marie. On semble employer l'une ou l'autre de ces
expressions pour désigner la même localité jusqu'à la fin du
17^e siècle.

1657

Aucune concession — M. de Maisonneuve revient de
France à la fin de l'été.

1658

22 janvier — Donation au nom des Associés de Mont-
réal, d'un bâtiment de pierre de 36 pieds x 18 pieds, proche
l'hôpital avec terrain de 48 perches pour servir à l'instruc-
tion des filles de Montréal.

Note: Pièce disparue — Citée par Faillon, II, 285, d'a-
près les archives de l'Hôtel-Dieu et de la Congrégation No-
tre-Dame.

27 janvier — Concession à Nicolas Millet dit le Beau-
ceron. Quantité et localité: 20 arpents, du côté de la riviè-
re Saint-Pierre. Voisins: André Demers, Jean Millot et
veuve Godé.

27 janvier — Concession à la veuve de Nicolas Godé.

Quantité et localité: 10 arpents, du côté de la rivière
Saint-Pierre, sur laquelle terre Jean Chappeleau a fait quel-
que travail. Voisins: André Demers, Jean Milot et Nicolas
Milet.

2 février — Concession de fief à Lambert Closse.

Quantité et localité: 100 arpents, commençant à 10 perches de la grande rivière, sur 40 perches de large. Voisins: Jacques Archambault et Étienne Bouchard.

Note — Sur le fief Closse, voir P.-G. Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie*, I, pp. 188 à 190.

8 mai — Concession à Guillaume Estienne.

Quantité et localité: 30 arpents, à la contrée Saint-Joseph. Voisins: Mathurin Jouanneau et Honoré Dansny.

1659

9 mai — Concession à Mathurin Jouanneau.

Quantité et localité: 15 arpents à la contrée Saint-Joseph. Voisins: Simon LeRoy et Guillaume Estienne.

9 mai — Concession à Honoré Dansny dit le Tourangeau.

Nota: Pièce disparue. Citée dans Basset, 17 juin 1664.

10 mai — Concession à Jacques Testard.

Quantité et localité: 30 arpents, au-dessous du coteau Saint-Louis. Voisins: Laurent Archambault et Paul Benoit.

Note — Sur Jacques Testard de la Forest, voir *Faits curieux de l'histoire de Montréal*, p. 21.

10 mai — Concession à Simon Le Roy.

Quantité et localité: 30 arpents à la contrée Saint-Joseph. Voisins: Mathurin Jouanneau.

10 mai — Concession à Silvestre Vacher dit Saint-Julien, charpentier.

Quantité et localité: 30 arpents, au-dessous du coteau Saint-Louis. Voisins: Paul Benoit et Jean Valliquet dit Laverdure.

Nota — Cette terre passe à Dollard Desormeaux, puis à Pierre Picoté de Belestre. Voir ci-après, 2 mai 1661.

12 mai — Concession à Michel Théodore.

Quantité et localité: 15 arpents à la contrée Saint-Joseph. Voisin: Michel Louvard, meunier.

12 mai — Concession à Léger Haguenier.

Quantité et localité: 30 arpents, au-dessous du coteau Saint-Louis. Voisins: Simon Galbrun et Pierre Godin dit Chaillon.

1659

12 mai — Concession à Laurent Archambault.

Quantité et localité: 30 arpents, au-dessous du coteau Saint-Louis. Voisins: Urbain Geté et Jacques Testard dit Laforest.

12 mai — Concession à François Roisnet.

Quantité et localité: 30 arpents à la contrée Saint-Joseph. Voisins: Honoré Dansny et Michel Louvard.

12 mai — Concession à Paul Benoist, charpentier.

Quantité et localité: 30 arpents, au-dessous du coteau Saint-Louis. Voisins: Jacques Testard et Silvestre Vacher.

12 mai — Concession à Christophe Gaillard dit le prieur.

Quantité et localité: 15 arpents, au-dessous du coteau Saint-Louis. Voisins: Louis Guerestin et Urbain Geté.

12 mai — Concession à Michel Louvard, meunier.

Quantité et localité: 15 arpents, à la contrée Saint-Joseph. Voisins: François Roisnay et Michel Théodore dit Gilles.

15 mai — Concession à Jacques de la Porte dit Saint-Georges.

Quantité et localité: 30 arpents, au-dessous du coteau Saint-Louis "tenant d'un côté à une route faite depuis le bord de la rivière jusqu'au commencement du lieu appelé le lac ou prairie aux scieux (?)".

15 mai — Concession à Jean Valliquet dit Laverdure.

Quantité et localité: 22 arpents et 1/2 au-dessous du coteau Saint-Louis. Voisins: Silvestre Vacher et Jacques de la Porte.

Note — Voi ci-après, 2 mai 1661.

1659

23 décembre — Concession aux RR. MM. Hospitalières.

Quantité et localité: 100 arpents au lac à la loutre. Voisin: Fiacre Ducharme dit Lafontaine.

Note — Ce fief connu sous le nom de Saint-Joseph était sis à l'est du fief Saint-Augustin.

1660

3 mai — Concession à Michel Guibert.

Quantité et localité: 30 arpents, au-dessous de la rivière Saint-Pierre.

Note — Voir ci-après au 3 mai 1665.

22 août — Concession à Jacques LeBer et Charles Lemoyne.

Quantité et localité: Une pièce de terre de 76 pieds x 60 pieds, proche l'hôpital Saint-Joseph, sur laquelle les dits LeBer et Lemoyne ont fait bâtir une maison de 36 pieds x 23 pieds. Voisin: Jacques Testard.

Note — Cet emplacement forme aujourd'hui l'angle nord-ouest des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice. Voir ci-dessus, à la date du 23 juillet 1654.

27 août — Concession à Jacques Testard dit Laforest.

Quantité et localité: Une pièce de terre de 47 pieds x 60 pieds, sur laquelle ledit Testard a fait bâtir une maison de 22 pieds x 16 pieds.

Voisins: Jacques LeBer et Charles Lemoyne.

Note — Voir ci-dessus, au 10 mai 1659.

23 novembre — Mise en possession de 200 arpents de terre au profit de l'Hôtel-Dieu de Villemarie.

Quantité et localité: 200 arpents au "lac au Loutre". Voisins: les RR. MM. Hospitalières.

Ensemble: Concession du 8 mars 1650, signée par Louis Séguier, à Paris, par laquelle la Société de Montréal donne 200 arpents de terre à choisir plus tard.

Note — D'après l'*Inventaire des concessions en fief et seigneurie* par P.-G. Roy, vol. I, p. 188, ce fief porterait le nom de Saint-Augustin.

1661

13 janvier — Concession à Simon Richeaume.

Quantité et localité: 30 arpents, prenant par devant à 10 perches de la petite rivière et autre bout vers la montagne.

2 mai — Concession à Pierre Picoté de Belestre.

Quantité et localité: 30 arpents.. "tirant vers Sainte-Marie." Voisins: Jean Valliquet et Paul Benoit.

Note — Cette terre avait déjà été concédée à Silvestre Vacher le 10 mai 1659, puis elle était passée à Adam Dollard. Par la suite elle devint la propriété des sieurs Parthenais et Fullum qui ont laissé leurs noms à deux rues de la lo-

calité. Voir Massicotte, *Dollard des Ormeaux et ses compagnons*, pp. 22 et 23.

3 décembre — Concession à Jacques LeBer.

Quantité et localité: 20 arpents à la prairie Saint-Pierre. Voisins: Héritiers de Jean de Saint-Père et de Nicolas Godé.

1662

10 août — Concession à Urbain Geté.

Quantité et localité: 15 arpents au lieu dit Sainte-Marie. Voisins: Christophe Gaillard et Laurent Archambault.

16 août — Donation pour l'emplacement de l'église.

Quantité et localité: Une pièce de terre joignant la commune d'un côté, la terre de feu Nicolas Godé d'autre côté... d'un bout la terre de MM. les prêtres et d'autre le chemin qui passe le long de la concession du sieur Robutel de St-André, avec 4 arpents y attenant.

Ce lopin de terre comprenait 2 arpents ci-devant accordé à feu Nicolas Godé, un arpent à Nicolas Godé fils, et un arpent à feu Jean de St-Père, à la charge par les marguilliers de payer 200 livres par arpent aux propriétaires ainsi que les bâtiments sus érigés.

Note — Ce doit être le parallélograme borné de nos jours par les rues St-Paul, St-François, St-Jacques et St-Sulpice, moins la partie de la place d'armes achetée plus tard de Urbain Tessier et de Jacques Archambault.

20 août — Concession à Guillaume Chartier de 6 arpents de terre... Mentionnée dans l'acte de concession que fait M. l'abbé Souart au même, le 5 février 1667.

25 août — Concession à Louis Prudhomme.

Quantité et localité: 12 arpents du côté de la montagne attenant à sa précédente concession.

Note — Voir ci-dessus, 22 octobre 1650.

25 août — Concession à Marin de Niau dit Destallys, d'une terre ayant appartenue à Mme Dailleboust.

Quantité et localité: 30 arpents, à la rivière Saint-Pierre. Voisins: La Louaire et les terres de St-Gabriel.

25 août — Concession à Mathurin Jousset dit la Louaire... au lieu la Pointe St-Charles.

Quantité et localité: deux arpents de front à la Prairie St-Pierre jusqu'à la terre de. . . .

Voisins Marin Debriaux et Magte Bourgeois.

25 août — Concession à Benigne Basset.

Quantité et localité: 30 arpents près la ville et 25 perches dans l'enclos de la ville où il a fait bâtir maison.

Voisin de la terre: Jean Desroches.

Voisin de l'emplacement: Jean Gervaise.

25 août — Concession à Louis Chevallier.

Quantité et localité: 12 arpents, à la contrée Saint-Joseph. Voisin: Jean Descarris.

25 août — Concession à Jean Gasteau.

Quantité et localité: 12 arpents à la contrée Saint-Joseph. Voisin: Jean Leduc.

25 août — Concession à Jean Auger dit Baron.

Quantité et localité: 30 arpents au bout de la concession d'Urbain Tessier.

Note — C'est à ce colon, sans doute, qu'est dû le nom de "coteau Baron" jadis donné aux terres sises au nord de la rue Ontario.

25 août — Concession à Pierre Peras dit La Fontaine, tonnelier.

Quantité et localité: 24 arpents sur le bord de la prairie Saint-Pierre. Voisins: Pierre Malet et Jacques Beauchamp.

25 août — Concession à Jacques Beauchamp.

Quantité et localité: Dix perches de large jusqu'aux terres ci-devant concédées. Voisins: Pierre Péras et Estienne Laire.

25 août — Concession à Guillaume Chartier.

Quantité et localité: 6 arpents à la contrée Saint-Joseph. Voisin: Mathurin Jouanneau.

25 août — Concession à Olivier Charbonneau.

Quantité et localité: 12 arpents à la contrée Saint-Joseph. Voisin: Honoré Dasny.

25 août — Concession à Mathurin Lorrion.

Quantité et localité: 12 arpents à la contrée Saint-Joseph. Voisin: Simon LeRoy.

25 août — Concession à Jean Leduc.

Quantité et localité: 12 arpents à la contrée Saint-Joseph joignant sa précédente concession.

25 août — Concession à Estienne Laire.

Quantité et localité: 10 perches de large jusqu'aux terres ci-devant concédées sur le bord de la rivière Saint-Pierre. Voisins: Jacques Beauchamp et Guillaume Gendron.

25 août — Concession à Pierre Malet.

Quantité et localité: 10 perches de large jusqu'aux terres ci-devant concédées sur le bord de la rivière Saint-Pierre et joignant les terres de Saint-Gabriel.

25 août — Concession à Gilbert Barbier.

Quantité et localité: 6 arpents du côté de la montagne joignant une terre lui appartenant.

25 août — Concession à François Bailly dit Lafleur, maçon.

Quantité et localité: 30 arpents au bout de la terre de Jacques Archambault.

25 août — Concession à Claude Robutel de Saint-André.

Quantité et localité: 24 arpents. Voisins: Gabriel le Sel dit Duclos et Pierre Richomme.

4 septembre — Concession à Pierre Lorrain.

Quantité et localité: 12 arpents à la contrée Saint-Joseph. Voisin: Henri Perrin.

4 septembre — Concession à Mathurin Thibaudeau.

Quantité et localité: 12 arpents à la contrée Saint-Joseph. Voisin: Guillaume Estienne.

26 septembre — Concession à Claude Robutel de Saint-André.

Quantité et localité: 1 perche de large le long de la terre qui lui a été précédemment concédée.

31 octobre — Concession à Marguerite Bourgeois.

Quantité et localité: 60 arpents vers le lac Saint-Joseph (lac la Loutre) 36 arpents x 24 arpents joignant les terres de St-Gabriel. Voisins: RR. MM. Hospitalières et Michel Théodore dit Gilles, François Roisnet et Michel Louvard dit Desjardins.

31 octobre — Concession à Fiacre Ducharme dit Lafontaine.

Quantité et localité: 20 perches de large, à la prairie Saint-Pierre. Voisins: Jean Milot, Jacques LeBer et Marguerite Bourgeois.

21 décembre — Mise en possession par le gouverneur d'une terre concédée à Charles d'Ailleboust par mandement de la Société de Montréal, en date du 30 mars 1653.

Quantité et localité: 100 arpents comme suit: 2 arpents x 29 joignant et au bout des concessions de Jean Aubuchon et Jacques Picot; plus, un arpent x 14, au bout de la concession de Sébastien Audiot; 1 arpent x 14, au bout de la concession de Gilles Lauson, et 1 arpent x 14 au bout de celle de Honoré Langlois.

1663

Aucune concession. Conflit entre le Conseil Souverain et les seigneurs de Montréal.

Note — Dans notre liste des colons de Montréal publiée l'an dernier dans le *Bulletin*, le sieur Galibert, No 652, est dit avoir reçu une terre le 22 juin 1663. C'est une erreur typographique. Il faut lire 1666.

1664

12 janvier — Concession à Mathurin Goyer dit La Violette.

Quantité et localité: 12 arpents sur 2 arpents de largeur en la contrée St-Joseph. Voisins: André et Marin Heurtebise, Jean Leduc et Louis Chevallier.

23 janvier — Concession à Charles LeMoine.

Quantité et localité: Morceau de terre joignant l'emplacement qu'il possède déjà, pour lui permettre d'allonger sa maison de 23 pieds.

19 mai — Concession à damoiselle Catherine Gauchet.

Quantité et localité: 60 arpents. Savoir 3 arpents de large sur le bord du fleuve, sur 20 de profondeur, entre le premier ruisseau et les terres de Sainte-Marie.

Note — Catherine Gauchet de Belleville reçut cette terre en vue de son établissement et, l'année suivante, elle épousait J.-B. Migeon de Branssat, alors marchand et plus tard juge. Les deux époux étaient parents de l'abbé Souart, curé de Ville-Marie. Voir *B. R. H.*, 1915, pp. 232-235. Ajoutons que le "premier ruisseau", dans les temps modernes, s'appela le "ruisseau Migeon".

4 juin — Concession à André Charly.
Quantité et localité: 30 arpents joignant la terre lui appartenant.

13 juin — Concession à Jean Baudouin.
Quantité et localité: 30 arpents, au-dessous du coteau Saint-Louis.

Voisin: Jean Gervaise.

1665

4 mars — Concession à Claude Fézeret.
Quantité et localité: 36 pieds en carré sur le bord de la commune, pour bâtir une maison. Voisines: Les Filles de la Congrégation.

Nota: Le 15 février 1666, Marguerite Bourgeois cède gratuitement, à la veuve Fézeret, 2 pieds x 1/2 de terre sur 36 de largeur pour parachever le 36 pieds en carré.

2 avril — Concession à Antoine Courtemanche dit Jollycoeur.

Quantité et localité: 30 arpents au lieu nommé Saint-Martin, au-dessous du "premier ruisseau."

Note — La contrée Saint-Martin serait donc la partie est de l'ancienne paroisse de la Longue-Pointe.

3 avril — Concession à Antoine Baudry dit Lespinette.
Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin. Voisin: Antoine Courtemanche.

4 avril — Concession à Pierre Lorrin dit Lachapelle.
Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin. Voisin: Antoine Baudry.

5 avril — Concession à Jean Mée dit du Meslier.
Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin. Voisin: Pierre Lorrin.

6 avril — Concession à Nicolas Giar.
Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin. Voisin: Jean Mée.

1 mai — Concession à Simon Cardinal.
Quantité et localité: 30 arpents, au-dessus de la rivière Saint-Pierre.

2 mai — Concession à Suzanne Guillebaut, veuve de Claude Fézeret.

Quantité et localité: 30 arpents, au lieu dit Saint-Martin. Voisin: Jacques Mousseaux.

2 mai — Concession à Estienne Campot.

Quantité et localité: 30 arpents au-dessus de la rivière Saint-Pierre. Voisin: Simon Cardinal.

2 mai — Concession à Jean Roy.

Quantité et localité: 30 arpents, au-dessus de la rivière Saint-Pierre. Voisins: Étienne Campot et Pierre Gadoys fils.

3 mai — Concession à Pierre Desotels dit Lapointe.

Quantité et localité: 30 arpents au lieu nommé Saint-Martin: Voisins: Suzanne Guillebaut, veuve Fézeret et René Fézeret, son fils.

3 mai — Concession à Jacques Mouceaux dit Laviolette.

Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin. Voisins: Suzanne Guillebaut, veuve Fézeret et René Fézeret, son fils.

3 mai — Concession à Elie Joseph Beaujean.

Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin. Voisin: Estienne Hardouin.

3 mai — Concession à Jean Chicot.

Quantité et localité: 2 arpents de large, proche la rivière Saint-Pierre jusqu'aux terres ci-devant concédées plus 4 arpents joignant la dite concession. Voisin: Estienne Lair.

Note — Jean Chicot était l'oncle de Michel Guilbert, mentionné ci-après.

3 mai — Concession à Pierre Caille dit Larochele.

Quantité et localité: 44 pieds x 35 pieds, dans la ville. Voisins: Jean Gervaise et Mme d'Ailleboust.

1665

3 mai — Concession à Michel Guilbert.

Quantité et localité: 30 arpents, au-dessus de la rivière Saint-Pierre. Voisin: Pierre Gadois fils.

Note — Ci-dessus, au 3 mai 1660.

Ce Michel Guilbert ou Guibert était neveu de Jean Chicot. Dans une ordonnance de l'intendant Duchesneau du 20 juin 1680, les noms de l'oncle et du neveu ont été fondus ensemble si bien que Mgr Amédée Gosselin, qui ignorait cela, a reproduit l'erreur en parlant des Argoulets dans le *B. R. H.* de 1922, pp. 286-287.

Il s'ensuit donc pour n'enlever rien à personne que la fameuse liste des Argoulets devrait se lire comme suit : Pierre Raguideau, sieur de St-Germain, Jean-Baptiste Gadois, Pierre Gadois, Jean LeRoy, Etienne Campot, Etienne Lair, Simon Cardinal, Jean Chicot et Michel Guibert.

Ce n'est pas sans péril que les colons pouvaient exister entre la pointe Saint-Charles et le Sault-Saint-Louis, au XVII^e siècle.

Pierre Raguideau, d'abord anspessade de la garnison puis caporal et sergent de la sénéchaussée de Montréal, fut tué sur sa terre au mois d'août 1665.

A l'automne de la même année, Michel Guibert, âgé de 18 ans, fut pris par les sauvages, qui le brûlèrent dans leur pays. Cette nouvelle ne parvint à Montréal qu'au printemps suivant, alors qu'un service, pour le repos de son âme fut chanté à Notre-Dame, le 29 juin 1666. Au bout d'un an, Jean Chicot, oncle du défunt Guibert, se porta héritier à la succession de son neveu.

Chicot est ce colon qui fut scalpé par les Iroquois et qui néanmoins survécut à l'opération "douloureuse" jusqu'en 1667. C'est l'ancêtre des familles Sicotte.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Dans son *Mémorial de l'éducation du Bas-Canada*, le docteur Meilleur parle de "Boudrias de Morat qui, de nos jours, étonne le continent par la dextérité, la hardiesse et le succès avec lesquels il sait manoeuvrer les ballons à la vue de Cuba et de la Nouvelle-Orléans."

En note, M. Meilleur ajoute: "J.-B.-A. Boudrias de Morat, frère d'un habile professeur de l'École normale Jacques-Cartier à Montréal, est né sur la partie ouest du versant de la montagne de Montréal."

Le nom de Boudrias de Morat est bien oublié aujourd'hui. En ces jours où on parle tant de la navigation de l'air, ne serait-il pas juste de faire connaître la vie de ce précurseur?

R. P. S.

LA PREDICATION A QUEBEC DES ORIGINES A

1875

—
Période anglaise (1759)

(Suite)

On a remarqué dans les pages qui précèdent l'absence d'un nom célèbre, celui du Père Duplessis, jésuite, un prédicateur-missionnaire qu'on a comparé à Bridaine son contemporain et qui le surpassa peut-être. M. J.-Edmond Roy nous parle d'une retraite prêchée en 1735 à Amiens, où, dans une seule matinée, vingt mille personnes communieraient. Un autel avait été placé au milieu de la nef, sur lequel reposaient dix-sept grands ciboires qui furent remplis trois fois chacun. Douze chanoines accompagnés de vingt-quatre ecclésiastiques portant des flambeaux furent occupés à donner la communion depuis quatre heures du matin jusqu'à midi. Le sermon de clôture de la retraite fut prononcé sur l'esplanade en présence de quarante mille personnes..." (*Lettres du P. Duplessis, Introd.*, p. XLIII, sq et suiv.). Né à Québec en 1694, cet illustre étudiant du séminaire nous quitta en 1717 pour la France, et ne revint jamais. C'était, pensions-nous, l'excuse de notre silence à son égard.

Autre excuse. Une plaquette parue après notre premier envoi chez l'imprimeur, est intitulée "Eloge funèbre de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier, second évêque de Québec, et fondateur de l'Hôpital-Général de Québec, prononcé par le Révérend Père de La Chasse, de la Compagnie de Jésus, dans l'église de l'Hôpital-Général de Québec et au Collège des Jésuites en février 1728" (in-8, 35 pages. *Imprimatur*, 28 novembre 1927). Trois points: piété, zèle, charité. Page 16: "Son zèle fut laborieux: souvenez-vous, mes chers auditeurs, de ces discours touchants et pathétiques, pleins d'éloquence toute divine...qu'il faisait de temps en temps à son peuple... pour en faire un peuple soumis à Dieu et au Prince, un peuple charitable et aumônier, un peuple méprisant les délices de la vie, plus occupé des espérances du ciel que des vains trésors de la terre..."

Des "excuses", il en faudrait bien d'autres, et pour la première partie de cette étude, et encore plus pour cette deuxième qui commence: en somme, une sèche, très sèche nomenclature. Brunetière, au début d'une conférence, promettait "d'être ennuyeux", et pas n'est besoin ici d'annoncer, de promettre la chose: elle est entendue, elle est forcée. Cependant pour les rares chercheurs à qui les archives québécoises seraient inaccessibles, nos petits bouts de papier pourront peut-être servir à l'occasion. Et même, osons le dire, s'il est vrai qu'"on a quelquefois besoin d'un plus petit que soi", ils pourraient aider la "Grande Histoire", ou tout au moins y suppléer. La "Grande Histoire" a en effet, chez nous, oublié une chose qui a cependant, il faut le reconnaître, fait "le miracle canadien", sauvé la foi, la langue, les traditions, les dévotions anciennes, jusqu'aux vieilles chansons de la mère-patrie, tout ce qui fait ce que nous sommes et devrions rester: elle a oublié la Prédication.

Continuant maintenant notre humble travail, un "livre de prônes" des premières années du régime anglais en ce pays serait, disions-nous déjà plus haut, très intéressant en ce qu'il nous apprendrait peut-être quel contre-coup a pu avoir sur la prédication, au moins dans Québec, ce changement de régime. Evidemment ce n'est ici ni le temps, ni le lieu de dire ce que furent pour le clergé et le peuple les nouveaux maîtres du sol, non peut-être à la surface mais au fond, "au fin fond", selon l'expression courante, c'est-à-dire encore non d'après telle ou telle histoire bienveillante mais d'après les documents d'archives: ordres venus de Londres, correspondance secrète des gouverneurs, tout ce qui compte, et cela seul, pour la véridique histoire. Et quand même ce serait le temps et le lieu, mieux vaudrait plutôt se rappeler le beau sang-froid, la noble quiétude de ce marguillier de Notre-Dame qui écrit simplement dans son cahier en 1765 (*ms* 16, p. 179) — c'est à lire car c'est délicieux même si ce n'est pas très littéraire: "Autorisé à faire la recherche et l'inventaire des ornements pour remettre en ordre les biens de la Fabrique auquel il paraît y avoir eu un *grand dérangement* par le siège de Québec arrivé en 1759, qui fut cause de l'incendie de l'église paroissiale et de l'église succursale de la Basse-Ville dans laquelle il consumma (*consuma*) beaucoup

d'ornements, meubles et ustensiles qu'on n'avait pas eu le temps de retirer," etc.

Ainsi, en effet, pour ces vrais philosophes et magnanimes chrétiens, la première année avec l'incendie, les vexations de toute sorte, l'hivernement de cinq mille soldats dans la ville; les années suivantes, avec la propagande protestante, la morale nouvelle recommandée par la *Gazette* etc, etc: tout s'est borné, tout se bornera à un *grand dérangement*. Ce serait sublime si ce n'était pas divin, un mot pareil en pareilles circonstances. De fait, on a beau interroger les vieux papiers qui nous restent de cette époque et entre autres les délibérations de la fabrique, il y est très rarement fait allusion aux Anglais. Il semble qu'on les ignore absolument.

On peut croire que la prédication fait de même, ne manquant d'ailleurs pas de sujets plus intéressants, plus importants à traiter. En tout cas, le manuscrit de 1771 (1) cité plus haut, avec ses prônes écrits tout au long, et du moins l'indication des sujets traités par les prédicateurs autres que le curé, est d'une extrême discrétion, ce qui n'empêche cependant pas de penser qu'on a pu quelquefois s'inspirer des circonstances. Tel sermon, par exemple, "sur la patience" ou "sur les avantages et les consolations qu'on peut tirer des souffrances", venait sans doute fort à propos. Mais le cas est rare. M. le curé Bernard-Sylvestre Dosque et le Père Lefranc, jésuite, qu'on voit apparaître si souvent dans la chaire, s'en tiennent à des instructions que nos maîtres pourraient écouter sans se sentir atteints, et en même temps, bien entendu, avec avantage: "le Saint Nom de Jésus", "l'excellence de la piété", la charité fraternelle" etc, etc. De même, encore à la cathédrale, le Père Cazot est bien sage, même s'il sait que l'extinction de sa compagnie est déjà décrétée en haut lieu.

Malgré le petit nombre des prêtres anciens, le petit nombre aussi des nouveaux — cinq ordinations seulement en

(1) C'est le manuscrit 69 des archives de Notre-Dame. Il porte au revers de la couverture: Bernard-Sylvestre Dosque, nommé curé le 6 novembre 1769, et sur le feuillet de garde au **recto**:

"Annonces pastorales faites au prône de la grand'messe de paroisse dans l'Eglise de Notre-Dame de Québec, par Bernard-Sylvestre Dosque, curé de Québec, à commencer le neuvième dimanche après la pentecôte vingt unième du mois de juillet de Lan mil sept cens soixante onze."

quatre ans (1768-71) — la prédication ne chôme pas pour autant. Même si M. le curé prêche le matin à la cathédrale, il annonce pour l'après-midi un sermon chez les Récollets (*ms* 69). Eux aussi, comme les Jésuites, ne peuvent plus recevoir de sujets et sont destinés à disparaître. Quel sera leur sermon d'adieu, leur "chant du cygne?"

"Chrétiens magnanimes", disions-nous en pensant à eux, en pensant aussi à nos évêques. Mgr Briand, dans ses visites pastorales se fait accompagner du Père Lefranc déjà nommé, ou de M. Pressart, du séminaire, quelquefois de l'un et de l'autre, tous deux, nous dit-on, "excellents prédicateurs", mais il prêche aussi lui-même, et jusqu'à "trois fois par jour", ainsi qu'il l'affirme dans une de ses lettres. Prêcha-t-il souvent dans sa cathédrale? Nos "humbles notes" ne nous le disent pas, mais nous savons que s'il le fit, ce fut sans nul doute, non seulement en "philosophe" mais en prêtre qui a tout oublié, tout pardonné, même ses années d'inutiles négociations, disons plutôt de retention à Londres, alors qu'il voulait se faire reconnaître comme évêque de Québec.

Généreux également, Mgr Plessis, curé de Notre-Dame en 1792 et continuant de l'être jusqu'en 1806, cinq ou six ans après sa promotion à l'épiscopat. Il fait le prône à peu près tous les dimanches et son gros cahier est bien intéressant à parcourir. Il a accepté de bon cœur les conditions, pour ne pas dire les graves ennuis du nouveau régime, et de même que Mgr Briand a fait chanter un *Te Deum* à l'occasion du couronnement de Georges III (*Mandements*, t. III, p. 264), de même, en 1799, une messe d'action de grâce est chantée dans toutes les églises et chapelles de Québec après la victoire d'Aboukir, et Mgr Plessis, coadjuteur-élu de l'évêque, prononce, à la cathédrale, "un sermon qui plaît à tout le monde, "disent les mémoires du temps". Plus tard, en 1810, avec sa pleine autorité épiscopale il parlera sur "la loyauté" (*ms* 78, 1^{er} avril), et donc, c'est entendu, ce l'est depuis longtemps, le nouveau régime est reconnu, accepté, sinon par amour — on ne peut pas aller si loin! — du moins par vertu, résignation, raison.

Il faudra bien cependant, comme le 19 janvier 1817, prémunir les fidèles contre "les tentatives séduisantes de

certains novateurs qui, depuis quelque temps répandus au milieu de vous, et se glissant même dans les maisons catholiques, cherchent subtilement, au moyen de quelque assistance pécuniaire et de quelques exhortations spécieuses à s'insinuer dans l'esprit des faibles ou des ignorants et à mettre leur foi en danger" (*ms* 80). De même, jusqu'en 1839, 10 février, "avertissement aux gens de ne pas recevoir les tracts ni les bibles que des fanatiques colportent et distribuent à qui en veut." La prudence ne contredit pas la loyauté.

* * *

Restons-en là pour ce qui est de nos maîtres et revenons sur nos pas.

Sauf quelques noms déjà mentionnés, les prônes de MM. Louis Beaumont et Auguste-David Hubert, ne nous font connaître que ces vénérables curés eux-mêmes. Mais plusieurs instructions de ce dernier sont tellement remarquables qu'on y prend au moins des extraits, ne pouvant pas tout prendre (*ms* 70-71). Nous en citerons peut-être quelques-uns plus tard, si...

L'abbé Desjardins, dans son *Oraison funèbre de Mgr Hubert*, disait de ce vaillant prélat, ancien missionnaire chez les Hurons de Détroit: "Il fut en son temps l'un des plus excellents prédicateurs qu'on ait entendus dans ce pays. Lui qui portait dans sa personne la simplicité jusqu'à la négligence, dès qu'il paraissait en chaire, ce n'était plus un homme ordinaire, c'était un orateur plein d'éloquence et de grâce, de sentiment et d'onction."

L'histoire des *Evêques de Québec* nous fait connaître un peu le genre de Mgr Denaut lorsqu'il écrit les lignes suivantes: "Mgr Plessis n'avait pas, comme son prédécesseur, l'onction qui touche et qui émeut l'auditoire: mais sa prédication était toujours solide, son geste noble, sa parole grave, convaincante. Quelquefois, il s'élevait jusqu'à la véritable éloquence; pour s'en convaincre, il suffit de lire la remarquable oraison funèbre qu'il prononça dans la cathédrale, le jour des obsèques de Mgr Briand.

On dit que "les comparaisons sont toujours odieuses", et cela, sans doute, parce que l'un des personnages est néces-

sairement rejeté dans l'ombre au profit de l'autre, et c'est pourquoi, il est élémentaire de nous en abstenir au sujet des grands évêques et archevêques, tous prédicateurs très zélés qui ont suivi: Panet, Signai, Turgeon, Baillargeon, Taschereau, Bégin. Et en effet, dans la suite de cette étude, réapparaîtront maintes fois leurs noms glorieux, soit les dimanches et fêtes, soit pendant la neuvaine à saint François-Xavier.

Mais comment si vite passer outre, ne pas nous arrêter un instant devant cette noble figure du passé: Mgr Panet, fils du célèbre Jean-Claude, orateur du Premier Parlement Canadien, (voyez l'admirable tableau de M. Charles Huot, au Parlement), le généreux apôtre et bienfaiteur financier de l'éducation à la Rivière-Ouelle, à Nicolet, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le vénérable vieillard qui, à 75 ans, monte encore dans la chaire de Notre-Dame, et dont la plume à 80 ans, conserve toujours son écriture d'autrefois, nette, régulière, soignée, aristocratique, symbole de sa vie? — De même, si l'on a assez d'âge pour avoir pu être confirmé par Mgr Baillargeon, comment oublier jamais ce prélat si humble, si charitable qui écrivait un jour dans son *Mémoire*: "Donc, je prendrai 500 pauvres" (*ms.* 51, 1842-4). Depuis saint Vincent-de-Paul, pareil mot a-t-il jamais été dit, et comment un tel homme n'eût-il pas été éloquent? — Majesté du cardinal Taschereau en chaire, pendant l'Avent, comme sur le trône pontifical; affable sourire, cordialité, on dirait "paternelle", parole savante et simple, abondante et lumineuse du cardinal Bégin, comment aussi ne pas s'en souvenir, même après la véhémence oratoire de son successeur, Mgr Paul-Eugène Roy?

Nos évêques donnant l'exemple, il va sans dire que le clergé séculier et le clergé régulier le suivirent généreusement! Aussi bien — pour revenir encore sur nos pas — de 1795 à 1802, nous étaiant arrivés de France bon nombre de prêtres chassés de leur pays par la Révolution et quelques-uns d'entre eux, qu'ils soient dans la ville ou pas trop loin dans les alentours, montent souvent dans la chaire de Notre-Dame au grand plaisir de leurs auditeurs toujours friands de belle parole. "Il n'est bon bec que de Paris", et ces chers abbés ont tous au moins passé par là. Ce sont MM. Mala-

vergne, Raimbault, de Borniol, de Calonne, Jaouen, Orfroy, Roux, Joyer, Desgarets, Philippe-Jean-Louis Desjardins et son frère Joseph-Louis, surnommé Desplantes.

M. Pierre-Joseph Malavergne, condamné à l'échafaud, a pu s'échapper de prison, s'enfuir en Angleterre et de là faire voile pour Québec, où il est maintenant chapelain de l'Hôpital général. L'annaliste de la communauté vante son talent comme prédicateur, et assez souvent la cathédrale peut jouir de "sa douce éloquence". — M. Jean Raimbault, professeur au séminaire, secrétaire de Mgr l'évêque, sera plus tard supérieur du collège de Nicolet (1806-1841). C'est assez dire pour sa gloire si l'on ajoute ses beaux sermons à Notre-Dame. — M. de Borniol, est fixé à Saint-Laurent, I. O., et plus heureux que le curé M. Hubert, noyé si tristement en 1792 en face de la Pointe-Lévy, il arrivera toujours sain et sauf à Québec pour monter, plein d'ardeur dans la chaire la plus auguste du pays. — M. de Calonne est de préférence invité pour la neuvaine à saint François-Xavier et nous lui disons "au revoir, à bientôt". — M. Desjardins ainsi est resté cher aux artistes du pays parce que nous lui devons un grand nombre des plus belles peintures que possède notre province. Il faudrait sur ce sujet tout un livre, au moins un long chapitre, chose impossible ici pour l'instant. Tandis qu'il était aumônier de l'Hôtel-Dieu, des Ursulines et grand-vicaire de l'évêque (1794-1802), son frère s'employait comme vicaire à la cathédrale et devait en être bientôt le curé, succédant à Mgr Plessis (1805), alors trop chargé d'affaires pour garder plus longtemps cette fonction.

Dans les notes qui vont suivre, "M. Desjardins" désigne plus probablement le cadet Louis-Joseph que son aîné, les curés de France, dès lors et encore aujourd'hui, ne signant pas avec leurs prénoms. Ces notes sont assez nombreuses et très souvent les mêmes personnages y reviennent, car de tout temps les bons prédicateurs ont été invités et réinvités, longtemps retenus à l'avance. Faute d'espace et avec regret, nous devons, du moins en général, supprimer les répétitions et nous contenter de citer les figures nouvelles, exception faite, par-ci par-là, pour les célébrités.

1796-99: A part Mgr Plessis, MM. Malavergne, Raimbault, Dorval, Robert, Desjardins (très souvent jusqu'à

1811), Lelièvre-Duval; J.-B. Bédard, Renvoysé, de Borniol, Pouget, Bossu, Demers (Jérôme — futur supérieur du séminaire), Berthelot (ci-devant vicaire à la cathédrale). — 1800-1804: MM. Maguire, Lajus, Langlois, Painchaud (très souvent), Tabeau (vicaire et organiste). — 1805-6: MM. Jaouen, Desgarets, Joyer, Lartigue, Gatién, Roux, Daulé, de Boucherville, Mgr de Saldes, (coadjuteur), MM. Orfroy (missionnaire à Caraquet), Roupe, de Nicolet (*ms* 77). — 1807-14: M. André Doucet est curé. Voyez son portrait dans la sacristie de la basilique, ses cahiers de prône, son écriture si révélatrice du personnage, au moins pour ceux qui croient à la graphologie. C'était, dit-on, *l'homme* de Mgr Plessis, et il faillit lui succéder. Très occupé, très pressé, il abrège les mots, se bornant à la première syllabe, quelquefois à la première lettre, et nous déclare, en 1809, ce qui suit: "Tous les dimanches du carême, le curé a prêché. N'a point eu le temps d'écrire ses prêches. En fois de quoi, A. Doucet, ptre C." D'après Mgr Têtu, il est "excellent orateur", sans douter pour cela de l'éloquence des autres, c'est-à-dire à part quelques personnages déjà nommés: de MM. Huot, Gagnon, Varin (curé de Terrebonne), Fortin et Viau (vicaires), Boudrault, Dufresne (*ms* 78). En passant, noter que, en 1811, M. Boudrault ose parler de "la franchise avec le prochain" (*ms* 79.) Cette même année paraît M. Turgeon, le futur archevêque, et en 1812-14: MM. Provencher, Bruneau, Mignault, Lefrançois, Thomas Bédard, Lacasse. — 1815: MM. McDonald, Turgeon, Parent. Cette année-là, le 17 juin, pour l'enterrement d'Antoine Huot, le curé, M. Joseph Signai, plus tard archevêque, un polyglotte, écrit en quatre langues dans son *Mémoire*: "Doupèsomenos duais Lèmerais (*grec*) — Pulsa per duos dies — Ring two days — Sonner deux jours." Sans doute, il prêche souvent mais ne le dit pas (*ms*. 80). — 1817-23: MM. Clément, Hudon, Dumoulin, Gauvreau, Moll, Cadieux, Lefèvre, Aubry, Painchaud (*ms*. 80); Mgr de Saldes (Panet) "sur la confession" (*ms*. 81), Bruneau, Besserer, Baillargeon (plus tard archevêque (*ms*. 82). — 1824: M. Angers, le premier dimanche de carême, et le 8 août, "sur la divinité de la religion", M. Gabriel Richard (*ms*. 82, p. 186), prêtre français, curé à

Détroit, membre du Congrès des États-Unis pour le territoire du Michigan, éditeur, vers 1830, du premier journal français et catholique des États-Unis, *L'Essai du Michigan*. — 1825-29 : MM. Jacques, Besserer, Angers, Comte, Mailoux, Parent, Mgr de Telmesse (Lartigue), Pepin, Dero-me, Hudon, Cook (plus tard Mgr) à Saint-Roch (*ms.* 82), Théoph. Fortier; Mgr de Fussala (Signay) Holmes, Mgr Panet (en 1827, ayant alors 74 ans), MM. de Luol (?), Carrier, Dion, Paisley, Faucher, Ferland (l'historien), Ed. Parant. — 1830-33 : MM. McHarron (?), Grenier, Brien, Burke, Brassard, Bourget (Mgr), Oct. Boucher, Têtu, Cazeau, Baillargeon, Cadieux, Bruneau, Th. Bédard (*ms.* 83).

A la fin, si nous pouvons y atteindre, quelques noms seront mis en relief, car c'est vraiment trop peu de les avoir tout juste indiqués.

(A suivre)

MEMINI

LA FAMILLE VERGE

La famille Verge était originaire de Christchurdie, Hampshire, en Angleterre. Elle fut au nombre de ces puritains qui quittèrent le Royaume-Uni vers la fin du dix-septième siècle pour venir dans le Massachusetts chercher la liberté qui leur échappait dans la mère-patrie.

Après le traité de 1783, par lequel fut reconnue l'indépendance des États-Unis, les Verge, ainsi que plusieurs autres familles *loyalistes* restées fidèles à l'allégeance britannique, émigrèrent au Canada, où flottait encore l'ancien drapeau. Les Verge s'établirent à Chester, Nouvelle-Ecosse.

Plus tard, M. Nelson Verge vint se fixer à Carleton avec ses enfants. Il s'y convertit au catholicisme et son fils, le docteur Charles Verge, plus tard professeur à la faculté de médecine de l'université Laval, eut l'insigne et rare bonheur d'assister au baptême de son père (Mgr J.-C.-K. Laflamme, dans *l'Annuaire de l'université Laval pour l'année 1896-97*, p. 121).

LA FAMILLE PETIT DE LEVILLIERS

Quoique, depuis longtemps déjà, elle ait cessé d'être représentée parmi nous, la famille Petit de Levilliers s'est assurée dans son temps une place des plus honorables dans notre société canadienne. Tant par ses alliances que par les gestes héroïques de ses membres, elle mérite d'arrêter l'attention des historiens. Il nous a donc paru utile de dégager son histoire de certaines obscurités qui l'encombrent encore après deux siècles.

Le premier du nom en Canada est Charles Petit de Levilliers, originaire du Soissonnais. Né à Marigny, évêché de Soissons, vers 1660, il était fils de Robert Petit de Levilliers et d'Elizabeth Berruyer. Après avoir été fait garde de la marine en 1683, il passa dans la Nouvelle France en 1687, en qualité d'enseigne dans les troupes détachées de la marine. Lieutenant réformé en 1690, capitaine réformé en 1693, il fut promu capitaine en pied en la même année 1693 et enfin enseigne de vaisseau en 1695.

On le voit quelquefois appelé Livilliers, mais il signait lui-même Levilliers. Nous ne connaissons que deux circonstances où il ait pris lui-même le surnom de Coulanges qui a été adopté par l'un de ses enfants. C'est le 21 février 1689, à Lachine, lorsque, présent à un mariage, il est désigné : Charles de Coulanges de Levilliers, officier, et, en 1690, dans sa commission de lieutenant réformé (1).

Sur l'ancienneté et sur la noblesse de sa famille, nous n'avons aucun renseignement sûr. A propos de la famille Bouligny qui s'est alliée aux Petit de Levilliers en Louisiane, Mlle Grace King a été amenée à parler de ces derniers dans son intéressant mais peu historique ouvrage, *Creole Families of New Orleans* (2).

“La famille Petit de Levilliers de Coulanges, écrite, remonte jusqu'à Etienne Petit, “grand audiencier de France sous Louis XI”, d'après des documents en

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, XIII, 309.

(2) Page 296.

possession de la famille Boulogny. Claude de Coulange, "seigneur de Bustance en Auvergne", épousa Madeleine d'Aguesseau, de la famille du célèbre chancelier de ce nom. Il est bon de rappeler aussi que la mère de Mme de Sévigné était Marie de Coulanges."

On voit que Mlle Grace King n'y va pas de main morte. En un tour de main, voilà Petit de Levilliers apparenté en même temps à Étienne Petit, l'audier de Louis XI, au grand d'Aguesseau et à Mme de Sévigné. Malheureusement la caution est peu sûre. C'est une indéracinable habitude chez l'aimable auteur des "Vieilles familles créoles" d'accepter d'emblée tout ce qui plaît et qui brille, à la façon de Charles Gayarré, cet autre romancier de l'histoire louisianaise, le sir James Le-moine de la Nouvelle Orléans.

Il faut croire cependant qu'il y a eu au moins une parenté éloignée entre la famille Petit de Levilliers et la famille d'Aguesseau. A plusieurs reprises, en 1751, en 1756, en 1761, et jusqu'en 1772 (1), on voit, non pas le grand chancelier lui-même, mais un petit-fils ou un petit-neveu probablement, M. d'Aguesseau, conseiller d'état ordinaire, s'intéresser aux promotions dans les troupes du Canada de Nicolas-Joseph de Noyelles ou de ses enfants. Or, on sait que Nicolas-Joseph de Noyelles avait épousé une Dlle Petit de Levilliers.

Dans l'esquisse généalogique de la famille de Noyelles qui a été placée en tête des *Actes du Martyre de dom Henri de Noyelles*, publiés en 1918 par l'abbé E. Audard, Mlle de Nogaret nous apprend qu'Antoinette de Coulange, fille de N. . . . de Coulange et de Madeleine d'Aguesseau, épousa Guillaume Petit de Levilliers, et qu'elle eut pour petit-fils Charles Petit de Levilliers, l'officier du Canada.

Quant à la mère de Mme de Sévigné, Marie de Coulanges, elle était fille de Philippe de la Tour de Coulanges. M. Paul Mesnard, dans sa notice biographique sur Mme de Sévigné (2), dit "qu'il n'est pas impossible que

(1) Rapports des Archives du Canada pour 1905, vol. I, 7e partie, pp. 157, 226, 318, 399.

(2) Lettres de Mme de Sévigné, édition Monmerqué, (Collection des Grands Ecrivains de la France) I, p. 10, note.

les Coulanges, qui signaient anciennement de Colanges, descendissent de Gabriel de Collange, mathématicien et cosmographe, né vers 1524, en Auvergne, qui fut valet de chambre de Charles IX et fut tué au mois d'août 1572, à la Saint-Barthélemy", mais il n'en saurait dire davantage.

Quoi qu'il en soit de ses origines, que tout d'ailleurs indique avoir été des plus honorables, il est certain que Charles Petit de Levilliers fut un digne et brave officier.

Tous ceux qui ont lu l'*Histoire du Canada* de M. de Belmont, publiée en 1838 par la Société Littéraire et Historique de Québec, ont dû se demander souvent qui pouvait bien être ce L'Évitier dont on raconte un remarquable exploit et que cependant l'on ne rencontre nulle part ailleurs dans notre histoire du Canada. Ce n'est autre que notre Charles Petit de Levilliers dont le nom territorial a été ainsi défiguré, soit par un copiste, soit par l'éditeur même du manuscrit de M. de Belmont. La distance n'est pas grande de L'Évitier à Levilliers ; cependant il a suffi, pour voiler à tous les yeux pendant longtemps le nom véritable du héros, d'y appliquer une apostrophe et d'en barrer l'l de façon à en faire un t.

Voici le fait que rapporte brièvement M. de Belmont dans son sec procès-verbal (Pour l'avantage de la citation, nous continuons à écrire L'Évitier comme on a cru que l'auteur l'avait écrit).

" 24 septembre 1687 Beau combat de L'Évitier, enseigne, qui sauva Amiconti, arracha son épée et tua le Sauvage qui l'avait, sauva le capitaine Basque et eut son chapeau percé."

M. de Belmont parle encore de L'Évitier à l'occasion du désastre de Laprairie en 1691. Il note qu'après que les trois capitaines de St-Cirq, d'Hosta et d'Escayrac eurent été tués, on l'envoya à la rescousse avec le lieutenant Domergue ; la mission était rude et il fallut à Petit de Levilliers un rare bonheur pour en revenir, car son compagnon Domergue y fut tué avec douze hommes.

Il ne faut donc pas s'étonner que ce vaillant officier, après s'être aussi brillamment distingué, ait bientôt

trouvé entrée dans une de nos plus notables familles canadiennes. Le 29 août 1694, en effet, il épousait à Montréal Madeleine Gaultier de Tremblay, fille de René Gaultier de Varennes, ci-devant gouverneur des Trois-Rivières, et de Marie Boucher. Il devenait ainsi petit-fils par alliance de l'illustre Pierre Boucher.

Le Sr de Levilliers continua à servir en qualité de capitaine jusqu'à sa mort, arrivée en 1714. Il fut inhumé à Montréal, le 2 juillet de cette même année. Laffilard nous apprend que le 2 juin 1715, le roi, en considération de ses services, accordait à sa veuve une pension de 400 livres sur le trésor royal.

Nous n'avons encore pu découvrir la date ni le lieu de la mort de Madeleine Gauthier de Varennes, Mme Petit de Levilliers. Elle vivait encore en 1740, mais, après cette date, nous perdons sa trace.

Le 14 mai 1750, à la Nouvelle-Orléans, Paul-Augustin Pelletier de la Houssaye et sa femme, Victoire Petit de Levilliers, signent une procuration pour être représentés dans le règlement de la succession de Mme Madeleine-Victoire Petit. S'agirait-il de la succession de leur grand'mère, et Mme de Levilliers ne serait-elle morte qu'en 1769 ou au commencement de 1770 ? Cette dernière aurait eu alors 95 ou 96 ans, mais cela est fort possible. A notre connaissance, du moins, il n'y a pas d'autre Madeleine Petit de Levilliers, dont il puisse être ici question. Dans toute la généalogie de la famille, il n'y a qu'une autre Madeleine ou Madeleine-Victoire qui ait atteint l'âge adulte, et c'est précisément la requérante en la succession, Mme de la Houssaye. Mme Petit de Levilliers la mère avait été baptisée Madeleine seulement, mais elle a très bien pu s'appeler par la suite Madeleine-Victoire.

De son mariage avec Dlle de Varennes, le sieur Petit eut une assez nombreuse famille, mais cinq seulement de ses enfants paraissent avoir atteint l'âge adulte. Nous ne connaissons guère en Canada que les filles, les fils ayant de bonne heure pris du service en Louisiane et s'y étant définitivement établis. Il nous reste à faire connaître un peu plus et les uns et les autres. Nous consacrons

donc quelques notes à chacun dans l'ordre de leur naissance.

1° — *Marie-Charlotte Petit de Levilliers*. Baptisée à Boucherville, le 18 août 1695, elle eut pour parrain René Boucher de la Perrière. Le 8 août 1718, à l'âge de 23 ans, elle épousait à Montréal Nicolas-Joseph de Noyelles, mort à Rochefort en 1761, après avoir été lieutenant de roi aux Trois-Rivières et chevalier de Saint-Louis. Mme de Noyelles, passée en France avec son mari après la cession, y vécut jusqu'à un âge avancé. En 1773, nous la voyons tenir sur les fonts baptismaux, à Loches, où elle résidait, son arrière petite-fille, Emilie Jacquier du Soupât. Elle-même avait eu 7 fils et une fille dont nous espérons entretenir plus longuement les lecteurs du *Bulletin* dans une prochaine livraison, au cours d'une étude sur la famille de Noyelles, actuellement en préparation.

2° — *Anonyme*, ondoyée et inhumée à Boucherville le 11 janvier 1697, en présence du sieur Dervilliers, enseigne de la compagnie Levilliers.

3° — *Charles Petit de Levilliers*, baptisé à Boucherville, le 19 juin 1698, eut pour parrain le marquis de Crisafy, lieutenant de roi à Montréal. Destiné à la vie militaire comme son père, il crut que la Louisiane lui offrait un plus prompt avancement que le Canada et il y joignit de bonne heure M. de Bienville. Dès le 6 juillet 1720, nous le rencontrons sous-lieutenant en Louisiane et, le 4 novembre de la même année, il était déjà promu lieutenant. D'après le recensement louisianais de 1726, il résidait à cette époque à la Nouvelle-Orléans et y habitait avec sa femme la maison de M. de Noyan. C'est d'ailleurs en cette année 1726, le 14 janvier, qu'il se maria. Voici son acte de mariage extrait des Archives de la cathédrale St-Louis de la Nouvelle-Orléans. On remarquera que lui-même y est appelé Charles-Claude, tandis que sa mère est dite Madeleine Gauthier de la Vérendrye.

“ L'An 1726 le 14 janvier après avoir publié un ban de mariage et dispensé des deux autres pour bonnes et valables raisons entre Charles Petit de Livilliers Ecuyer Seigneur de Livillier en Picardie fils de Charles Claude Petit de Coulange Ecuyer Seigneur de Livillier Capitai-

ne de la Marine et de demlle Marie Gauthier de La Vengeance ses père et mère d'une part ; et Etiennette Louise Malbeque native de Brest fille de Jean Malbeq Commissaire des vivres de la marine et de Thomas Anne Le Clerc ses père et mère d'autre part, et n'ayant point trouvé d'obstacles à l'effet du dit mariage Je soussigné pretre Capucin Vicaire General de Monseigr. l'Éveque de Quebec ay reçu leur consentement mutuel et leur ay donné la benediction nuptialle avec les ceremonies ordinaires de l'Eglise en présence des témoins cy desnommés sçavoir : Mr. de Boisbriant Commandant general de cette province et Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis, Mr. De Vertevil beaufrère de la dite Delle Malbec made de Vertevil soeur de la d. dme mariée, Mr. Denoyan capitaine dans les troupes de cette province qui ont tous signé avec moy le jour et an que dessus ; et ont signé Petit de Livillier, Etiennette Luoise Malbec, Boisbriant, De Vertevil, De Vertevil, Perault, Pauger, Denoyan, Simac de Bellisle, Ducodere DeBlanc, Marie Dalcour, Marie Larioux Raguette, Marie Arlut, Demouy, Ste-Therese Langloiserie, Delisle et F. Raphael pretre Capucin Vicaire General."

Charles Petit de Levilliers qui avait été fait capitaine en pied le 17 août 1732, prit part avec sa compagnie à la désastreuse expédition de M. d'Artaguette contre les Chicachas en 1736, mais, plus heureux que son frère cadet, qui fut pris, puis brûlé, il en revint, quoique blessé. Une mort sanglante ne l'attendait pas moins bientôt après, loin des champs de bataille. Laffilard nous apprend en effet qu'il mourut au commencement d'avril 1738, d'une blessure reçue au cours d'un duel avec M. de Macarty. Sans en avoir la certitude, nous croyons qu'il s'agit dans l'occurrence de Barthélemy, chevalier de Macarty, le frère cadet du lieutenant de roi du même nom qui prit une part si considérable à notre guerre de Sept Ans du côté des Illinois. Dans une lettre du 8 juillet 1738 écrite au comte de Clare, colonel d'un régiment irlandais en France, qui s'était apparemment intéressé en faveur de son compatriote d'outre-mer, le ministre de la marine fait réponse qu'il fera tout ce qu'il pourra pour

le Sr de Macarty, et exprime l'espoir que la malencontreuse affaire ne l'obligera pas de quitter le service de la Louisiane. Nous avons lieu de croire, cependant, que le chevalier de Macarty dut passer en France et se tenir éloigné de la Louisiane pendant quelques années.

C'est le 1er avril, et non pas le 3, comme le dit Lafillard, que mourut le capitaine de Levilliers. Nous avons la requête demandant l'apposition des scellés sur les biens du défunt, et cette requête, qui est datée du 1er avril, spécifie que le capitaine de Levilliers est mort le matin du même jour.

D'après le procès-verbal de l'assemblée de famille pour l'élection d'un tuteur, Charles Petit de Levilliers laissait à sa mort quatre enfants mineurs issus de son mariage avec Étienne-Louise Malbeq, deux fils, Louis-César et Louis-Mathurin, et deux filles, Madeleine-Victoire et Antoinette-Pélagie.

Louis-César, l'aîné, était établi dans l'île de Saint-Domingue, peut-être comme planteur, lorsqu'il y mourut, à la fin de 1769 ou au commencement de 1770. Nous voyons, en effet, que, le 2 juin 1770, Madeleine-Victoire Petit de Levilliers, épouse de Paul-Augustin Le Pelletier, chevalier de la Houssaye, et Pélagie Petit de Levilliers, épouse d'Étienne de Vaugines, accordent procuration, devant notaire à la Nouvelle-Orléans, à Robert Neau, de Port-au-Prince, pour les représenter dans le règlement de la succession de leur frère Charles-César (sic) Petit de Levilliers. Mmes de la Houssaye et de Vaugines n'ont dû apprendre qu'à cette occasion que leur frère était marié, et la nouvelle de ce mariage, qui était un obstacle dans le chemin de la succession, paraît leur avoir été désagréable. Le 5 juin 1770, elles font déclaration qu'elles n'ont jamais compris que le mariage de Charles-César Petit de Levilliers avec Marie-Louise Gauthier ait été autorisé ou approuvé, soit civilement, soit autrement. Nous ignorons malheureusement comment s'est dénoué le litige.

(1) Surrey's Calendar of Manuscripts, I, 828.

Nous croyons que le second fils de Charles Petit de Levilliers, Louis-Mathurin, entra dans le service de mer et qu'il faut le reconnaître dans cet enseigne de vaisseau dont les états de service apparaissent comme suit dans une liste manuscrite des officiers de la Marine en France au 18^e siècle qui est en notre possession :

Petit de Levilliers, entré au service en 1748 ; enseigne de vaisseau en 1755 ; tué sur l'*Émeraude* en 1757.

De deux filles, l'aînée, Madeleine-Victoire, épousa Paul-Augustin Pelletier de la Houssaye, chevalier de Saint-Louis, qui, après avoir été capitaine dans les troupes en Louisiane française, mourut à St-Joseph des Atakapas, le 22 novembre 1777.

La cadette, Antoinette-Pélagie, épousa Étienne de Vaugines de Vuisement, capitaine dans les troupes de la Louisiane et chevalier de St-Louis, et mourut elle-même à St-Joseph des Atakapas, le 26 août 1773, laissant au moins une fille, Victoire, qui épousa, à son tour, à la Nouvelle-Orléans, Ignace de Lino de Chalmette.

4° — *Pierre-Louis Petit de Levilliers de Coulanges*. Baptisé à Boucherville, le 3 octobre 1699, eut pour parrain Louis Tantouin de Latouche.

Il devait suivre son frère aîné en Louisiane et y finir plus tragiquement encore sa courte carrière. Nous croyons cependant qu'il servit auparavant au Canada, au moins en qualité de cadet. C'est sans doute lui que l'on trouve présent à un mariage à Boucherville, le 19 juin 1718, et qui est désigné dans l'acte Louis Petit, sieur de Coulanges, officier.

Quoi qu'il en soit, il était en Louisiane dès 1731. Dans une relation de la défaite des Natchez en cette même année, M. Perier, gouverneur, écrit qu'en arrivant aux Tonicas, M. de Coulanges, qui conduisait une pirogue armée de 20 sauvages, avait été attaqué, avait perdu la moitié de son monde, lui-même étant blessé.

Fait enseigne en second presque aussitôt après, le 17 août 1732, il fut promu enseigne en pied, l'année suivante, le 8 septembre 1733.

Il était encore enseigne en pied lorsqu'en 1736, il accompagna M. d'Artaguette dans cette expédition des Chicachas qui devait lui être si fatale.

A une époque où nous n'avions pas encore appris qu'il est dangereux d'être trop affirmatif en histoire, il y a déjà plus de dix ans, lors de nos premiers essais historiques, nous est arrivé de tomber dans une assez singulière méprise à propos de ce même sieur de Coulanges. C'était dans notre *Famille d'Ailleboust*, publiée en 1917. Parce que la victime des Chicachas était souvent appelée le sieur de Coulonge, dans des transcriptions d'archives, et que, d'autre part, nous ne connaissions alors en Louisiane qu'un seul Petit de Levilliers, qui avait d'ailleurs survécu au désastre de 1736, nous en avons conclu trop rapidement qu'il ne pouvait s'agir d'un autre que d'un fils de Louis d'Ailleboust de Coulonge, appelé aussi Louis, et dont nous n'étions pas parvenu à suivre autrement la destinée, son décès ne paraissant enregistré nulle part en Canada. Nous n'avons pas même craint d'écrire que le sieur de Coulonge, péri en 1736, était certainement un d'Ailleboust du Canada. La confession présente s'impose donc absolument. *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum.*

C'est bien Pierre-Louis, le fils de Charles Petit de Levilliers, qui fut la triste victime des Chicachas en mars 1736 avec le Père Senat, d'Artaguette, Bissot de Vincennes, du Tisné, St-Ange fils, d'Esgly et une quinzaine d'autres. Il fut au nombre des prisonniers que les sauvages emmenèrent dans leurs villages pour les y brûler. D'après une sauvagesse avoyelle qui était présente et dont M. de Bienville obtint le témoignage, les 17 français prisonniers, et Petit de Coulanges avec eux, chantèrent comme c'est l'usage chez les Sauvages pendant qu'ils étaient attachés au bûcher.

Cinq ans auparavant, le 26 février 1731, Pierre-Louis Petit de Coulanges avait contracté mariage à la Nouvelle-Orléans avec Dlle Françoise Galard, dont la mère, Marie-Anne Hervieux, était elle-même une Canadienne, née à Montréal, fille de Isaac Hervieux et de Marie-Anne Pinguet.

Voici l'acte de mariage tel qu'il nous a été fourni en copie authentique par l'archiviste de la cathédrale Saint-Louis, à la Nouvelle-Orléans :

“ L'An 1731 le vingt six Febvrier apres avoir publié un Ban de mariage au prosne de notre messe paroissiale et dispensé des deux autres et du temps prohibé par l'Eglise pour bonnes et valables raisons entre Monsieur Louis Petit Coulange Levilliers fils du deffunt Charles Petit Levilliers Ecuier Capitaine d'infanterie et de Magdeleine Gautier de Varennes ses pere et mere, natif de Montreal, d'une part : et Demoiselle François Gallard nativse a l'isle Dauphine, fille de François Galard et de Marie Anne Ervieux ses pere et mere d'autre part ; et n'ayant point trouvé d'empechement a l'effet du dit mariage, je sousigné pretre Capucin Missionnaire Apostolique a la Nelle Orleans, ay reçu leur consentement mutuel et leur ay donné la benediction nuptialle avec les ceremonies ordinaires de l'Eglise en presence des parents, amis et temoins sousigné scavoir Mr. François Galard pere de la Demoiselle, Marie Anne Ervieux mere de la ditte Demoiselle, Mlle Marie Anne St. Martin, Therese Galard soeur de la ditte Demoiselle, de Messieurs Le Baron De Crenay Commandant des troupes dans la Louisianne, Mr. De Loubois major, de Mr. Dartaguet capitaine, Ste Therese Lieutenant dans les troupes, lesquels ont signé avec moi le jour et an que dessus : Petit de Coulange — François Galard — François Galard — Marie Anne Hervieux — Marianne St. Martin — Crenay — Therese Galar — Le Chev. De LouBoey — D'Artaguet — Ste Therese — F. Fauciey — Rre Hyacinthe Ptre Cap. Missi Apost.que.”

Deux ans plus tard, le 4 juin 1738, Mme de Coulanges mourait elle-même à la Nouvelle-Orléans, et nous voyons dans les archives de la Louisiane que, dès le surlendemain, 6, Louise-Étiennette Malbecq, veuve de Charles Petit de Levilliers, demandait à être nommée tutrice des deux enfants mineurs de sa belle-soeur, en alléguant que le grand-père maternel, François Galard de Chamilly, était alors trop âgé pour assumer une tutelle et que, d'autre part, les mineurs n'avaient d'autres pa-

rents du côté paternel qu'elle-même et le sieur Boucher de Grandpré. Ce n'en fut pas moins le grand-père, François Galard qui fut élu tuteur, avec Louis Boucher de Grandpré comme subrogé.

Les deux orphelins, d'après le procès-verbal de l'assemblée de famille, se nommaient Françoise et Louis-René.

Françoise Petit de Levillier de Coulange épousa en premières noces, au mois de février 1747, Vincent Guillaume LeSenéchal d'Auberville, commissaire de la marine en Louisiane. Né à Brest en 1713, il était fils de Louis LeSenéchal d'Auberville et de Marie d'Ayme de Noailles, la soeur de M. de Noailles qui conduisit la deuxième expédition contre les Chicachas en 1739. Il mourut le 14 mars 1757, laissant deux filles, Céleste, morte avant d'être mariée, en 1764, et Marie-Louise, qui épousa l'espagnol François de Bouligny. Devenue veuve, Françoise Petit de Coulanges se remaria avec Pierre-Robert Gérard de Villemont qui, après avoir été capitaine en Louisiane, passa au service du Canada, en février 1760, y fut fait chevalier de Saint-Louis, et mourut lieutenant-colonel au service de l'Espagne en Louisiane, vers 1769.

Après avoir, dans l'esquisse généalogique dont nous avons parlé, rappelé comment était mort le Sr de Coulange, Mlle de Nogaret ajoute :

“ Et comme si cette fin tragique dût apporter une contagion de fatalité à celle des proches de la victime, un de ses gendres, M. de Goyon, capitaine d'infanterie, mourut prématurément, ainsi que ses deux fils, officiers de marine : l'un fut tué à la prise de Port-Mahon, l'autre périt dans les marais de la Louisiane en chassant ” (1).

La phrase est ambiguë. Faut-il comprendre que les deux fils, officiers de marine, appartiennent à M. de Goyon ou qu'ils appartiennent au sieur de Coulanges lui-même ? La chose est difficile à décider.

De toutes façons, d'ailleurs, nous ne croyons pas qu'il faille faire grand fonds sur cette information. Il

(1) Actes du Martyre de dom Noyelles, p. 79.

est visible que Mlle de Nogaret, qui avait surtout à parler des Noyelles, ne fait que tâtonner quand elle en vient aux Petit de Levilliers.

Nous n'avons jamais rencontré de M. de Goyon, capitaine d'infanterie en Louisiane, mais il a pu tout de même exister et, d'ailleurs, une fille du Sr de Coulanges aurait aussi pu fort bien épouser ailleurs qu'en Louisiane, par exemple en France, un sieur de Goyon, capitaine. Le malheur est que, d'après le procès-verbal de l'élection de tuteur en 1738, le Sr Louis de Coulanges n'a laissé, outre un fils, Louis-René, qu'une seule fille, Françoise, et nous avons vu que Françoise n'épousa pas un M. de Goyon, mais successivement Vincent-Guillaume LeSenéchal d'Auberville et Pierre-Robert-Gérard de Villemont. Se peut-il que Mlle de Nogaret ait pris pour M. de Goyon le Sr Gérard de Villemont lui-même, mort plus ou moins prématurément en 1769 ? Se peut-il enfin que Françoise de Coulanges, deux fois veuve, ait contracté un troisième mariage après 1769 avec un M. de Goyon ? Mystère.

En parlant aussi de deux fils, si tant est qu'elle les prête au Sr de Coulanges lui-même, comme nous inclinons plutôt à le croire, Mlle de Nogaret pourrait bien avoir uni à un fils de Petit de Coulanges un des fils de son frère, Petit de Levilliers. La victime des Chicachas en 1736 n'a laissé en effet qu'un seul fils. Il est possible que ce fils soit celui dont Mlle de Nogaret dit qu'il périt dans les marais de la Louisiane en chassant. Quant à l'officier de marine qui aurait été tué à la prise de Port Mahon, ou à peu près, ce serait plutôt un des fils de Charles Petit de Levilliers. En parlant des enfants de ce dernier, nous avons cru pouvoir présumer que Louis-Mathurin était l'enseigne de vaisseau tué sur l'*Émeraude* en 1757, et nous l'avons présumé parce que sur les listes il apparaît sous le nom de Petit de Levilliers, et non sous celui de Petit de Coulanges, comme il aurait sans doute apparu, s'il avait été le fils de Louis Petit. Ce n'est pas à Port-Mahon que fut tué l'enseigne de vaisseau, car le siège de Port Mahon eut lieu en mai 1756 et, d'ailleurs, il n'y avait pas alors de navire appelé l'*Émeraude* dans

l'escadre de M. de la Galissonnière. Mais, de 1756 à 1757, il n'y a pas loin et Mlle de Nogaret, en cherchant une bataille navale à l'entour du décès de son jeune officier, a pu risquer Port-Mahon.

Nous devons reconnaître toutefois qu'il y a dans tout ce qui précède, et de part et d'autre, beaucoup de suppositions. Jusqu'à présent, nous nageons dans l'incertitude au sujet des fils des deux frères Petit et nous n'entendons, pour notre part, qu'argumenter autour des affirmations, d'ailleurs imprécises, de Mlle de Nogaret.

5° — *Jean-Baptiste Petit de Levilliers*, baptisé à Boucherville, le 28 novembre 1700, et inhumé à Varennes, à l'âge de 6 mois, le 27 avril 1701.

6° — *Marie-Marguerite Petit de Levilliers*, baptisée à Boucherville le 1er septembre 1704, eut pour parrain le futur gouverneur de Montréal, Josué Du BoisBerthelot de Beaucours. Elle épousa en premières noces, à Montréal, le 1er octobre 1731, Louis-Joseph-Marie-Robert de la Morandière, garde des magasins du roi, fils d'Étienne Robert de la Morandière et d'Élisabeth Duverger, qui mourut après 12 ans d'union et fut inhumé à Montréal le 19 octobre 1743. Pour les enfants issus de ce mariage, nous nous contentons de renvoyer le lecteur à l'excellente monographie consacrée par M. P.-G. Roy à la famille Robert de la Morandière et nous nous contentons de soulever en passant, et à leur occasion, un petit problème. L'on rencontre vers 1770, en Louisiane, aux Opperousas et à la Pointe Coupée, un Sr de la Morandière qui était beau-frère du commandant des Opperousas, Gabriel Fuselier de la Claire, ayant épousé comme lui une Dlle Soileau, probablement fille de Noël Soileau et de M.-Joseph Richeaume qui étaient au poste des Natchez en 1739. Qui est ce la Morandière ? A la rigueur, ce pourrait être un Damours, un fils de Philippe Damours de Lamorandière qui fut commandant aux Miamis vers 1736. Mais il s'agit plus probablement d'un Robert. Ce même la Morandière vend une négresse le 21 mars 1770 et, dans l'acte de vente conservé au Cabildo de la Nouvelle-Orléans, il est désigné Robert de la Morandière,

de la Pointe Coupée. Or, de Roberth à Robert, il n'y a qu'un pas et il a été souvent franchi dans nos propres archives.

Dans la généalogie des Roberth, publiée par M. Roy, il ne paraît pas y avoir de place pour un Roberth qui se serait établi en Louisiane, si ce n'est précisément dans la famille de Louis-Joseph-Marie, où il y a une lacune assez apparente entre 1735 et 1742. Le la Morandière de la Pointe Coupée ne pourrait-il pas être un fils oublié de Louis-Joseph-Marie Roberth et de Marguerite Petit de Levilliers ? Lorsque la trace de l'un des nôtres s'est perdue, surtout au 18^e siècle, il est toujours bon de regarder du côté de la Louisiane.

Mais revenons à Marguerite de Levilliers. Devenue veuve en 1743, elle se remariait l'année suivante, le 16 novembre 1744, avec Antoine de la Corne de Chapt, alors enseigne, et connu sous le nom de La Corne La-Colombière. Le mari était fils de Jean-Louis de Lacorne et de Marie Pecaudy de Contrecoeur, l'un des quatre frères Lacorne qui ont occupé tant de place dans nos fastes militaires à la fin du régime français. Devenu capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, il passa en France avec sa famille après la capitulation et mourut à Loches où il s'était fixé, le 23 juillet 1780. Son épouse, Marguerite de Levilliers, était morte quelques années auparavant, vers la fin de 1770. Dans une lettre inédite de François Josué, chevalier de Lacorne, écrite de Loches à sa soeur en Canada le 15 janvier 1771, nous lisons ces lignes : " Mon oncle LaColombière a eu la douleur de perdre sa digne épouse. "

Tanguay prête à M. de La Colombière trois enfants : Pierre, né un peu tôt, en mars 1745, et dont nous ne savons rien de plus; Antoine, qui aurait été inhumé à Québec le 23 septembre 1755, on ne sait à quel âge, et Marguerite, qui née, en octobre 1746, aurait été inhumée le 24 mars 1747. Il semble bien que Mme de la Colombière, née en 1704 et mariée en 1744, n'a pu avoir beaucoup d'autres enfants que ceux plus haut mentionnés. Elle en eut une autre cependant, une fille qui était appelée Manette. Dans une lettre écrite de France, le 10 mars 1767, à sa cousine germaine,

Mme de Lavaltrie, par M. de Douglas, le fils du sieur Douglas, capitaine de Languedoc, marié à Montréal, en 1757, avec Mlle de Lacorne, nous lisons en effet ce qui suit: "M. et Mme de la Colombière sont à Loches et ont marié Manette au contrôleur de la marine qui lui faisait déjà la cour en Canada." Ce contrôleur, on l'a deviné, n'est autre que le Sr de Villers, celui-là même qui passe un si vilain quart-d'heure aux mains du Sr de C... dans ses fameux *Mémoires sur les affaires du Canada* (1). Cela est confirmé par une réponse de dom Henry de Noyelle à l'interrogatoire qui précéda sa condamnation à la guillotine en 1794. Comme le tribunal lui demandait s'il avait été à Nancy, le martyr bénédictin répondit qu'il n'y connaissait que "la citoyenne Villers, canadienne, et cousine germaine de son père." Le père de dom Noyelles et la citoyenne Villers étaient tous deux enfants d'un Petit de Levilliers.

7° — *Joseph Petit de Levilliers*, baptisé à Boucherville, le 22 janvier 1707 et inhumé à Montréal, à l'âge de 8 ans, le 11 novembre 1714.

8° — *Madeleine*, baptisée à Boucherville, le 30 décembre 1708 et morte à 25 ans avant d'être mariée. Elle fut inhumée à Montréal, le 19 décembre 1733.

9° — *Louise Petit de Levilliers*, baptisée à Montréal, le 9 février 1711. Elle épousa à Montréal, le 20 avril 1733, Antoine Busquet, fille de feu Jean-Blaise Busquet, négociant de la Rochelle, et de Marie Avancy. Elle était déjà veuve depuis plusieurs années lorsque, après la capitulation, elle s'embarqua sur le malheureux navire l'*Auguste*, pour passer en France avec le chevalier de Lacorne, Lacorne St-Luc, et plusieurs autres Canadiens. Elle y périt avec la plupart des passagers au large de l'île de Sable, dans la fatale nuit du 15 octobre 1761.

Des quatre enfants que lui prête Tanguay, trois meurent au berceau et une seule, Louise-Charlotte, a survécu. Louise-Charlotte Busquet épousa, le 12 juin 1764, Philippe Huard, négociant de la Rochelle, fils de Noël Huard et de Catherine Bouchas, et lui donna au moins deux enfants, Jean-Philippe, baptisé à la Rochel-

(1) Page 103.

le, le 16 mars 1766, et Charlotte-Eugénie, baptisée le 3 mai 1772, et devenue, le 11 janvier 1791, la femme de Louis-Alexandre Chasseloup de la Motte, capitaine de cavalerie et lieutenant de maréchaussée.

Philippe Huard mourut à la Rochelle, le 18 janvier 1773, mais sa veuve lui survécut près de 40 ans. Mlle Elizabeth de Lacorne écrivait de Loches à ses parents en Canada le 26 mai 1814 : " Nous avons encore à Loches une Canadienne, Mme Huart, née Busquet. "

10° — *Marie-Catherine Petit de Levilliers*, baptisée à Montréal, le 19 février 1713, et inhumée au même endroit le 21 juin 1714.

Telle est la courte histoire de la famille Petit de Levilliers, telle que nous l'avons pu démêler. Cette famille ne paraît plus représentée en Amérique depuis très longtemps, à moins qu'il ne faille y rattacher ce Petit de Villers dont a parlé l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, en 1923 (1). D'après le comte de Saint-Saud, François Didier Petit de Villers, né à Villers-la-Montagne (Moselle), le 10 janvier 1761, a encore aujourd'hui des descendants à Savannah, États-Unis.

Ce qui est certain, c'est que, pour notre part, nous avons cru la famille éteinte et que cette petite étude n'a aucunement été composée à l'intention des chercheurs d'héritage.

ÆGIDIUS FAUTEUX

LES DISPARUS

Joseph-Elzéar Pouliot — Né à Rimouski le 15 avril 1838, du mariage d'Édouard Pouliot et de Marcelline Rehel. Admis au barreau le 4 août 1862, il fut syndic officiel pour le district de Kamouraska de 1869 à 1879. Il fut aussi trésorier puis maire de la ville de Fraserville. Le 20 avril 1899, M. Pouliot était nommé shérif du district de Kamouraska. Décédé à la Rivière-du-Loup en bas le 3 juillet 1906. M. Pouliot avait publié, en 1891, *Notions d'agriculture, conseils, recettes, extraits, etc, etc.*

(1) *Intermédiaire*, LXXXVI, col. 813.

LE TRÉSOR DES TRÉPANIÉRIER

Il y a cinquante ans et moins le trésor des Trépanier préoccupa de nombreuses personnes non-seulement du comté de Champlain, mais aussi des régions voisines, à l'est, au nord et à l'ouest.

D'après la tradition, au temps où soldats de la colonie et marchands voyageurs remontaient la rivière Batiscan pour aller traiter avec les sauvages de la tribu des Poissons blancs, loin dans le nord, un officier avait caché un coffre en fer rempli de choses précieuses quelque part dans un coteau de sable qui surplombe un ravin, au fond duquel coule un mince ruisseau qui va se déverser dans la Batiscan.

L'endroit était sauvage et pittoresque. Seuls les pins, sapins, mélèzes et bouleaux croissaient dans ce terrain.

Par une ironie du sort, ce coin aride, le plus pauvre du rang de la Rivière-à-la-lime, faisait partie de la terre des Trépanier dont les générations successives aussi nombreuses que dénuées de richesses auraient accueilli, avec exhubérante joie, la trouvaille d'un trésor.

Aucun n'avait pu réussir à retirer des entrailles du coteau la fortune qui lui avait été confiée, pourtant ce n'était pas parce que les fouilleurs s'étaient faits rares.

Comme à un lieu de pèlerinage, des groupes ou des individus isolés venaient tantôt de Saint-Narcisse, de Saint-Maurice, même d'Yamachiche, tantôt de Saint-Casimir, de Sainte-Anne ou des Grondines. Chaque groupe ou chercheur solitaire avait son moyen particulier choisi avec soin, ruiné, étudié à fond et qui devait être infaillible.

Ceux qui étaient seuls logeaient chez les Trépanier; les groupes, si la saison le permettait, campaient dans les environs ou s'abritaient dans les granges.

Quand tout semblait propice, on se mettait à l'oeuvre.

Malheureusement, toujours quelque chose se produisit qui empêcha la mise à jour du trésor qui n'en devenait que plus fabuleux.

* * *

Georges-Henri Trépanier, né en 1863, fils de Pierre-Prisque Trépanier et de Adélaïde Dubois m'a raconté en 1922 quelques-unes des tentatives dont il fut le spectateur

ou dont il entendit le récit de la bouche de témoins oculaires.

Une certaine nuit un groupe des environs des Trois-Rivières opéra avec une poule noire, une chandelle d'un suif spécial, et des incantations magiques. Mais bernique!

Une autre fois, de braves gens des Grondines emmenèrent avec eux un "voyant", jeune homme qui, endormi, apercevait tout ce qui se passait dans les plaines éthérées ou dans les profondeurs terrestres.

Durant son sommeil, il parla d'un coffre, et le décrivit: à l'intérieur, il était rempli de papiers et surtout de grandes rondelles blanches. Plus de doutes, il s'agissait de piastres françaises ou portugaises. Mais comment localiser le coffre? C'est ce qu'on ne put faire.

Un mendiant, français dit-on, se présenta une fois et procéda autrement que ses devanciers. Il possédait un instrument formé d'une fiole de vif-argent enserrée entre deux baleines de parapluies et maintenue en position au moyen d'une enveloppe de cuir. C'était ce qu'on appelait une *rode* et avec cette baguette promenée sur le sol, il espérait obtenir le résultat désiré. Il explora le coteau patiemment. Un jour, il creusa un trou... puis il disparut. Avait-il trouvé quelque chose? Non, puisqu'il s'était engagé, ainsi que les autres chercheurs d'ailleurs, à partager sa trouvaille avec les Trépanier et il ne leur avait rien laissé.

La frénésie de la recherche s'accrut encore. On poussa les fouilles plus loin, chez Colette, le voisin, même chez Laurent Leblond, mais toujours sans succès.

Deux sages vieillards m'ont expliqué pourquoi les résultats furent toujours négatifs.

Wilfrid dit Frid-Boisvert, né en 1845, violoneux et maquignon renommé de la paroisse m'a appris ceci:

"Quand on creuse pour trouver un trésor, il faut chasser toutes ses bonnes pensées et se recommander au Diable tout le temps. Sinon, le coffre se déplace. C'est parce que les gens ont oublié cette règle, qu'ils ont toujours manqué leur coup."

M. Elzéar Nobert, né en 1842, me dit à son tour: "Sans croire à ces choses-là, je puis vous répéter ce que les anciens se confiaient, alors que j'étais jeune: "Les trésors enfouis dans la terre sont soumis à une loi immuable: ils enfoncent

d'un pied chaque année, pendant cent ans. Le siècle terminé, ils remontent à un pied de la surface du sol, puis recommencent leur descente. Voilà pourquoi, il est difficile de réussir."

* * *

De cette enquête, concluons que de nos jours, le meilleur moyen de devenir "à l'aise", c'est plutôt de travailler, d'économiser et de placer son avoir sûrement.

Il y a plus de trésors certains dans le commerce et dans l'industrie qu'il y en a dans les coffres enterrés.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Dans les registres de l'état civil des Archives de Montréal, je trouve l'acte de naissance ci-après reproduit :

"Le trois juillet mil huit cent quatre vingt-sept, Nous, prêtre soussigné, avons baptisé Emma Louise Ada, fille née le quatre du mois de juin de cette année du légitime mariage de Charles Juchereau Duchesnay, commis, et de Emma Brooklande, du Nouveau-Brunswick. Parrain Théodore McGill Desrivières, gentilhomme, et marraine, Anne-Marie Masson qui, tous deux de Montréal, ont signé avec nous ainsi que le père."

Peut-on me dire de quelle branche de la famille Juchereau descend le père de l'enfant? Je ne trouve pas son mariage dans la généalogie que M. Roy a consacré à la famille Juchereau?

B. C. L.

Bibaud parle de Louis-Henri Duhamel du Monceau, membre de l'Académie des sciences et botaniste de réputation, qui vint au Canada en 1740 et y tint un journal d'observations météorologiques de 1741 à 1744. Où trouverais-je des renseignements sur le séjour de M. Duhamel du Monceau dans la Nouvelle-France?

A. F. B.

INVENTAIRE DE NICOLAS FOLLIN

Aujourd'huy, datte des pntes, par devant Romain Becquet, nottaire, garde nottes du Roy nore Sire en la Nouvelle-France, résidant en la ville de Québec, et tesmoings soubsignez, est comparu en sa personne le sieur Nicolas Follin, bourgeois de la ville de Paris, maistre et entrepreneur de la manufacture de la potasse qui se fait en ce pays, lequel a recognu et confessé que pour la manufacture de la d. potasse il avait tiré des billets sur Phle. Gaultier Escuer, Sieur de Comporté, tenant control de la dépense faicte pour la d. potasse depuis le 15^e novembre gbjc soixante treize jusq. à ce jourd'hui lequel sieur de Comporté avait tiré billet pour la d. dépense sur Noble homme Charles Bazire, agent gnl. de la Compagnie Royale des Indes Occidentales et marchand bourg. de cette d. ville, laquelle dépense après avoir esté confronté et vérifié tant sur les billets du d. sieur Follin estat ou control tant par le d. sieur de Comporté et partie payée par le d. Sieur Bazire cest trouvé montée à la somme de quinze mille cinq cent soixante livres dix huit sols deux deniers pour & de laquelle la d. manufacture de potasse demeure redevable au sieur Bazire pour le payement de laquelle le d. Follin consent qu'il se pourvoye par tous. . . . qu'il appartiendra au moien de la pnte. les comptes du d. sieur Bazire depuis le d. jour quinze novembre gbjc soixante treize jusq. à ce jourd'hui datte des présentes ont esté arrêté et signé par le d. sieur de Comporté et Follin dont & de tout ce que dessus le d. sieur Bazire à ce présent a requis acte au d. notaire & tesm. soubsignez qui luy ont octroyé le présent pour lui valoir et servir que de raison et à qui il appartiendra, faict et passé au d. Québec maison du d. sieur Bazire l'an gbjc soixante quatorze après midy le traizee. jour de novembre en présence des sieurs René Hubert et de Jacques Béatric demeurant au d. Québec tesm. qui ont signé avec les d. sieurs Folin, Bazire et Comporté à ce pnt. et notaire suivt. lordonc.

Nicolas Follin

DeComporté

Bazire

J. Béatrix

Hubert

Becquet

Item deux colliers de chevaux bons & mauvais.
Item une sellette à harnois.
Item un bas à cheval.
Item six paires de traits tant bons que méchants.
Item six picques.
Item trois vieilles haches.
Item deux fourches.

Toutes lesquelles choses ci-devant inventoriées et spécifiées ont esté laissées par le d. sieur Follin en la garde et possession du d. sieur de Comporté qui s'est volontairement chargé du tout et promi le représenté ou en rendre compte à qui il appartiendra en la première requisition qui lui en sera faite, par personne ayant pouvoir car ainsy &c promettant &c obligeant &c renonçant, &c fait et passé au d. Québec des lieux énoncés au présent inventaire l'an gbjc soixante quatorze avant midy le treize e. jour de novembre en présence des sieurs René Hubert et de Jacques Béatrix demt. au d. Québecq tesmo. qui ont signé avec le d. sieur Follin Comporté et notaire suiv. lordonce.

Nicolas Follin
DeComporté
Hubert
Béatrix

Becquet

LES DISPARUS

Joseph-Louis Archambault — Né à Varennes le 19 juin 1849, du mariage de J.-N.-A. Archambault, notaire, et d'Aurélié Mongeau. Admis au barreau en 1871, il fut pendant plusieurs années avocat de la ville de Montréal. En 1913, il fut élu bâtonnier du barreau de Montréal. M. Archambault décéda à Montréal le 27 mai 1925. Auteur de, *Jacques Cartier ou le Canada vengé*, drame historique en cinq actes (879); *Le Barreau canadien au Conseil Privé* (1880); *Conservateurs et libéraux*, étude politique (1887); *Le barreau canadien au Conseil Privé* (1889), etc, etc.

ÉTIENNE CHAREST

En 1763, le Canada était encore privé d'évêque depuis le décès de Mgr de Pontbriand en 1760, et le gouvernement de la métropole obstinément refusait la nomination d'un successeur au siège épiscopal de Québec. (1)

Étienne Charest, seigneur de Lauzon, fut chargé de se rendre à Londres, d'y plaider le maintien de l'organisation religieuse du Canada, le rétablissement des lois françaises, une réforme de la justice, un règlement plus avantageux des finances, etc, etc.

Dans le but de solder les dépenses de voyage du délégué, la fabrique de N.-D. de Québec vota la somme de 6000 lbs; et quelques autres paroisses du gouvernement de Québec y apportèrent aussi leur obole.

La région de Montréal n'hésita pas non plus à coopérer généreusement à ces dépenses.

Dans une assemblée de fabriciens de N.-D. de Montréal, tenue le dimanche 9 octobre 1763, dans la salle des exercices des messieurs de S. Sulpice, présidée par M. Michel Peigné, vicaire général, et M. Louis Jollivet, curé d'office, "sur ce qu'il a été représenté à l'assemblée qu'il étoit à propos d'envoyer un député à la cour de Londres pour y demander la nomination d'un évêque à Québec, l'assemblée étant de plus informée que les citoyens de la ville de Québec assemblés pour la même cause avaient nommé un député pour cet effet, il a été résolu d'un commun accord qu'on adhérerait en tout à ce qu'ils ont décidé pour le choix dud. député et qu'on avancerait à même le denier de la fabrique la somme de six mille livres qu'ils demandent pour fournir aux frais de son voyage, supposé que Messieurs les grands vicaires veuillent bien autoriser les fabriques chacune de leurs districts au remboursement de leur cote part suivant la répartition qu'ils sont suppliés d'en faire."

Le séminaire de S. Sulpice semble avoir pris à sa charge le déboursement de cette somme considérable pour l'époque, et avoir remboursé la fabrique, qui ne fournit que 300 lbs.

(1) Voir Garneau, II, 388; B. R. H., XI, 280, XXII, 56; Seigneurie de Lauzon, II; Arch. Can., Q. I, p. 224.

En effet, en 1766, Claude Porlier, marguillier, accusait réception de la somme de 6000 lbs, versées " par M. Jollivet (prêtre de S. Sulpice et curé de Notre-Dame de 1760 à 1776) pour la députation de M. Charet."

Quelques autres paroisses aussi du gouvernement de Montréal contribuèrent à la même fin.

Le même Porlier recevait 70 lbs de la paroisse de La-chenaye.

Pierre Lhuillier, marguillier en 1767, a inscrit dans son compte-rendu: " Reçu des paroisses de Varennes 46 lbs, des cédres 50 lbs pour la députation de Mr Charet à Londres."

Pierre Guy, marguillier en 1768, dans ses recettes extraordinaires, a inscrit le 19 mai: " Par M. Lignery, curé de Laprairie, pour la députation du Sr Charest à Londres, 66 lbs."

Les démarches d'Etienne Charest furent fructueuses puisque Mgr Jean-Olivier Briand était agréé par le gouvernement en 1764, et était sacré évêque de Québec en 1766.

O. L.

QUESTIONS

Dans la relation de Pénicault et dans d'autres documents publiés par Margry, il est plusieurs fois question d'un M. d'Éraque, gentilhomme canadien, que Lesueur aurait rencontré vers 1700 au fort l'Huillier et qui paraît ensuite s'être établi en Louisiane. Quelqu'un est-il déjà parvenu à identifier ce personnage ?

Aeg. F.

Dans son *Catalogue*, publié en 1837, M. G.-B. Fari-bault mentionne un manuscrit du Père Claude-Godefroi Coquart " contenant les notes du Père de Crespieul sur les sauvages de Tadoussac, le premier sermon du Père J.-B. Maurice, les instructions du Père Silvy, les sermons du R. P. Coquart. Où est ce manuscrit ?

A. G. B.

LE MARIAGE DE LA MARQUISE DE
VAUDREUIL

On demande, dans le *Bulletin* de juin, à quelle date eut lieu le mariage de notre dernier gouverneur français, le marquis de Vaudreuil, avec Jeanne-Charlotte de Fleury, veuve de François LeVerrier de Rousson. Il semble en effet que l'on a recherché inutilement jusqu'ici cet acte de mariage dans nos registres. Voici une pièce cueillie dans le greffe Du Laurent qui aidera peut-être à expliquer pourquoi.

“ Par devant les Notaires Royaux, en la Prévôté de Québec, y résidens, soussignés,

“ fut présente Dame Charlotte de fleury veuve de Maitre françois Leverrier, vivant Chevalier de l'Ordre Militaire de St-Louis, Lieutenant de Roi de cette ville, actuellement logée en cette dite ville chez Joseph fleury, Sieur de la Gorgendière, son frère, Seigneur de Deschambault, demeurant sur la place du Marché de cette Basse Ville, laquelle étant sur son départ pour passer en France et de là aller à la Louisiane, a par ces présentes, cédé et abandonné gratuitement à Damoiselle Marguerite Leverrier, sa fille demeurante à Montréal, veuve de défunt sieur Jean Paschal Soumande, l'usufruit et jouissance de certain emplacement et maison dessus construite avec toutes ses appartenances et dépendances appartenant à la dite Dame cédante et située en la dite ville de Montréal, rue Notre-Dame, du côté droit d'icelle allant vers les Récollets, pour des dits emplacement et maison, circonstances et dépendances, jouir et user par la dite Damoiselle Veuve Soumande ou les donner à loyer et jouir pareillement des revenus, le tout tel et ainsi qu'elle le jugera à propos à commencer la dite jouissance des dits emplacement et maison à la fin du présent mois et continuer, tant et si longuement que la dite Dame cédante sera absente de ce pays, la présente cession et abandon ainsi faite par bonne volonté et affection de la part de la dite Dame cédante, pour la dite Damoiselle, sa fille, et parce que telle est sa volonté, sans que pour raison de ce la dite Damoiselle, sa fille, soit tenue de

rien payer aucune chose pour raison des dits usufruits et jouissance à elle ainsi abandonnée, par la dite Dame, sa mère, à titre seulement gratuit, transportant même en tant que besoin serait tous droits à cet égard.

“ Car ainsi... Promettant... Obligeant... Renonçant... fait et passé au dit Québec en la dite maison du Sieur de la Gorgendière sus déclarée l'An mil sept cent quarante deux, le dix huitième jour de septembre après midi, et a la dite Dame cédante signé avec nous, dits Notaires, après lecture faite.

C. fleury Leverrier.
Louet.
Du Laurent.”

Il est clair qu'à cette date, 18 septembre 1742, Charlotte de Fleury n'était pas encore marquise de Vaudreuil. Elle était toujours la veuve LeVerrier. Or, on remarquera que cette année 1742 où elle part pour la France est précisément celle où le marquis de Vaudreuil fut nommé gouverneur de la Louisiane. M. de Vaudreuil, qui était en France lorsqu'il fut nommé, avait avec lui M. LeVerrier, officier du Canada qu'il décida à l'accompagner en Louisiane avec sa mère, Charlotte de Fleury

Voici ce qu'en écrit à son frère, dans une lettre du 2 mai 1742, le chanoine Hazeur, qui représentait alors le chapitre de Québec à Paris : M. LeVerrier repasse cette année au Canada pour ramener Madame sa mère en France, afin d'aller tous ensemble à la Louisiane avec M. de Vaudreuil qui ne partira pas avant le retour du vaisseau du Roi de Canada” (1).

Ces lignes indiquent que M. de Vaudreuil attendait expressément sa future avant de s'embarquer pour son gouvernement, et pour cause sans aucun doute. Ne doit-on pas croire que le marquis profita de l'occasion pour unir enfin ses quarante-cinq ans aux soixante ans de la veuve LeVerrier ? Le mariage a dû être célébré à Paris après l'arrivée de cette dernière et cela expliquerait pourquoi l'acte n'en a jamais été trouvé dans nos registres.

(1) B. R. H., XVI, 330.

Mme LeVerrier qui était encore au pays le 18 septembre 1842 n'a guère pu s'embarquer pour la France qu'à l'époque ordinaire du départ des vaisseaux, vers la fin d'octobre, et, même avec une heureuse traversée, elle n'a dû arriver à Paris qu'à la fin de décembre.

D'autre part, le marquis de Vaudreuil était déjà arrivé à la Nouvelle-Orléans le 10 mai 1743, après une traversée beaucoup plus longue encore. L'on pourrait donc fixer approximativement la date du mariage à janvier ou février 1743.

Charlotte de Fleury paraît d'ailleurs être arrivée en Louisiane en qualité de marquise et de femme du gouverneur. Il n'est fait mention nulle part, dans les documents louisianais, que M. de Vaudreuil ait pris femme pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans.

L'occasion est peut-être bonne de signaler ici l'étrange méprise du baron Marc Villiers de Terrage qui, dans ses *Dernières Années de la Louisiane française*, a cru que la femme du gouverneur de la Louisiane s'appelait Rose Durand de Beauval, et a même reproduit (page 49) un beau portrait de cette dernière comme celui de la vice-reine de la Nouvelle-Orléans. Il est vrai que la légende au bas du portrait, "Rose Durand de Beauval, marquise de Vaudreuil", est exacte, prise en elle-même, car Mlle de Beauval fut bien marquise de Vaudreuil. Elle épousa, en 1752, Louis-Philippe de Rigaud de Vaudreuil, mort lieutenant-général en 1802, et qui était le propre neveu de notre dernier gouverneur français.

Les auteurs louisianais ayant beaucoup célébré les charmes et la grâce de Mme de Vaudreuil, quoique sans en rien connaître, M. Villiers de Terrage n'a sans doute pas pu s'empêcher de penser que Mme la gouvernante, pour enthousiasmer ainsi la société, devait être une personne à la fois jeune et belle, et, entre les portraits des diverses marquises de Vaudreuil qui s'offraient à lui, son choix est tombé, et logiquement en quelque façon, sur celui qui répondait le mieux aux exigences de la prétendue tradition. Il est certain en effet que Rose Durand de Beauval, qui est morte dans toute la fraîcheur de sa jeunesse, à l'âge d'environ 26 ans, en 1761, était mieux faite

pour en imposer aux créoles de la Nouvelle-Orléans que la mûre Charlotte de Fleury avec ses soixante ans plus que sonnés. L'erreur du baron de Villiers est après tout pardonnable.

AEGIDIUS FAUTEUX

LES SUPERIEURS DES RR. PP. JÉSUITES A
MONTREAL SOUS LE RÉGIME FRANCAIS

Supérieurs de la mission (1642-1657)

Des RR. PP. Jésuites qui furent supérieurs de la mission de Montréal pendant les quinze premières années de leur résidence en cette ville, on ne connaît encore que les noms suivants :

- 1643 — R. P. Ambroise Davost.
1645 — R. P. Paul Lejeune.
1648 — R. P. Georges d'Eudemarre.

Supérieurs du Couvent de Montréal (1692-1760)

François Vaillant de Gueslis	1692-1696
Jacques de Lamberville	1697
Claude Chauchetière	1698
Pierre Choleneç	1699-1706
François Vaillant de Gueslis	1707-1715
Pierre Lagrené	1716-1717-1718
Louis d'Avaugour	1718-1719
Pierre Lagrené	1720
Jacques d'Heu	1722-1724
Jacques d'Heu	1727
Jacques d'Heu	1730
P.-D. Richer	14 juillet 1741
J.-B. de Saint-Pé	1749-1754
Nicolas de Gonnor	5 avril 1748-1755
Pierre-René de Floquet	1756-1759
J.-B. de Saint-Pé	1760

(D'après une liste fournie par le R. P. A. Melançon et des notes recueillies dans les archives judiciaires de Montréal).
E.-Z. M.

LETTRE DE M. DE LOUVIGNY AU CONSEIL DE
MARINE (21 SEPTEMBRE 1717)

—
Québec, ce 21 septembre 1717.

Je prends la liberté de rendre compte à Messieurs du Conseil du second voyage que j'ai fait cette année à Missilimakinac par les ordres de Mr le marquis de Vaudreuil en attendant l'arrivée du navire du Roi par le retour duquel le Conseil sera plus amplement informé des mouvements que j'ai saisis et des motifs qui ont engagé notre général à me détacher pour l'exécution de ces ordres.

L'année dernière, j'eus l'honneur de rendre compte de mon voyage et d'envoyer à Nosseigneurs de quelle manière l'affaire contre les Renards et leurs alliés s'était terminée ; les articles dont nous étions convenus, en présence de quantité de différentes nations pour assurer et affirmer la paix, ils m'avaient remis six chefs ou enfants de chefs pour assurance de leur traité dont je leur laissai copie sur une feuille de papier pour être un témoignage authentique de nos conventions et de la prise d'une possession d'une terre que pouvaient dans la suite nous disputer les Anglais.

La maladie populaire qui régna l'hiver passé n'a pas épargné les ôtages que les Renards m'avaient donnés, il en mourut trois des principaux un desquels était le premier chef de guerre du village des Renards, les trois autres qui ont échappé à la fureur de cette maladie ont été maltraités, quelques-uns jusqu'à perdre un oeil.

Monsieur le marquis de Vaudreuil connaissant parfaitement le génie des Sauvages qui font rejaillir le mal qui leur arrive sur la nation avec laquelle ils sont en négociation appréhenda que la mortalité de ces trois hommes ne dérangerait les sentiments où je les avais mis et avec beaucoup de raison il m'ordonna de partir sur les glaces pour me rendre à Montréal avec lui afin qu'à la navigation je puisse aller à Missilimakinac savoir les sentiments des Renards et pour les faire ressouvenir de leurs paroles et les inviter à y être fidèles, il me donna un des trois ôtages qui restaient pour ra-

conter à sa nation l'accident qui était arrivé à leurs chefs, il portait la marque de cette maladie par le défaut d'un oeil qu'elle lui avait enlevé et leur faire concevoir qu'il n'y avait ni sort ni poison dans cette mortalité selon leurs ridicules superstitions mais que les français et les autres Sauvages domiciliés auraient été également affligés.

Je partis au commencement de mai pour Missilimakinac d'où j'envoyai cet ôtage dans un canot de dix hommes à son village avec deux interprètes qui l'accompagnèrent tant le jour que la nuit pour être l'un ou l'autre témoin de ce qui se disait dans les Conseils, car c'est dans ce temps principalement que les affaires secrètes se règlent.

Je leur donnai par écrit les paroles qu'il était à propos de dire et j'envoyai les choses nécessaires pour couvrir les morts selon leurs qualités.

Il est certain que ces peuples malgré leur férocité et le chagrin qu'ils avaient de leurs morts dont par les Iroquois l'hiver ils avaient appris des nouvelles reçurent les Français avec les cérémonies ordinaires du calumet, leur donnèrent une cabane arrangée, cessèrent leurs pleurs et les cris qu'ils font tous les jours pendant un an, le matin et le soir, pour remercier leur père de leur avoir fait savoir les nouvelles de leurs morts qu'ils avaient apprises mais sur laquelle ils suspendaient leur créance jusqu'à ce que les Français, venant de la part de leur père, leur eussent dit la vérité: que le maître de la vie ayant déterminé la mort de leurs chefs, ils s'en consolent puisqu'ils étaient couchés dans le lit des enfans de leur père.

Qu'ils ne pouvaient cette année effectuer la promesse qu'ils m'avaient faite l'année dernière, les Français qui avaient hiverné avec eux ayant débauché leur jeunesse pour commercer, qui depuis huit ans que la guerre durait, était dénué de toutes les marchandises.

Qu'ils devaient donner à leurs morts les pleurs et les cris selon leurs coutumes, mais qu'ils partiraient dès le printemps pour venir satisfaire à leurs promesses, que la peur qu'ils avaient eue l'année passée n'était pas encore effacée de leurs esprits, qu'ils se ressouvenaient de la grâce que je leur avais faites de leur donner la vie et de laisser paisiblement jouir de la lumière leurs femmes et leurs enfans et pour

preuve de leurs paroles, ils firent écrire tout leur discours par un interprète disant que les paroles peuvent changer mais que l'écrit ne change jamais. Toutes les nations des lacs suivront les Renards et descendront pour pleurer la mort de notre grand roi et demander à son auguste successeur les mêmes secours et la même protection que leur défunt père leur avait accordée.

Le fruit qui résulte de ces mouvements, c'est la tranquillité et la paix parmi tous les peuples de ce continent chez lesquels les Français peuvent entrer en voyage en sûreté, aussi depuis l'établissement du Canada, n'y a-t-il jamais eu tant ni de si belles pelleteries et l'année prochaine sera plus abondante, il s'agira par la suite d'entretenir l'union parmi ces peuples, c'est le noeud de cette affaire, ou s'ils se divisent entre eux que les Français ne prennent aucun parti que celui de médiateur et pour y réussir M. le marquis de Vaudreuil a établi des postes fixes et relatifs les uns aux autres sur un mémoire que j'ai pris la liberté de lui donner et à Mr l'intendant, mais je crois, comme ces postes sont éloignés les uns des autres et que quelques raisons pourraient causer de la division qu'il serait à propos que Nosseigneurs du Conseil nous donnassent avec un ou deux canots le titre de Commandant général de tous les pays où les Français du Canada commerceront à une personne d'autorité qui tous les deux ans du moins fit sa tournée dans tous les postes, rémédier aux accidents qui auraient pu arriver aux divisions que le commerce peut causer afin d'en rendre à son retour un compte fidèle à la Cour.

Le second motif de M. le marquis de Vaudreuil a été par la confiance que les Français désobéissants pouvaient avoir en moi et la fermeté avec laquelle il faut mener cette nation qui tient beaucoup du Sauvage de leur porter l'amnistie qu'il a plu au roi leur accorder, j'ai ramené près de 300 voyageurs avec leurs effets, il y en a encore quelques-uns écartés qui viendront l'année prochaine, terme que l'amnistie leur accorde.

J'ai pris la liberté de leur faire publier une ordonnance que j'ai faite par laquelle ceux des Français qui tomberaient dorénavant dans une pareille désobéissance, il serait procédé contre eux conformément aux nouveaux règlements et j'ai

eru devoir ajouter que ceux qui ne profiteraient pas de l'amnistie, leurs biens seraient confisqués et leurs terres réunies au domaine du Roi.

J'ose avancer à Nosseigneurs qu'il faut au peuple du Canada des punitions qui les touchent et exemplaires, autrement ils sont sujets à lever le masque vu que depuis plusieurs années il s'est fait beaucoup de menaces sans aucune exécution.

Je supplie Nosseigneurs de me pardonner la liberté que je prends et d'agréer le zèle du service qui m'oblige à m'énoncer comme je sais pour prévenir des suites plus fâcheuses dont je crois que la Cour sera informée.

LOUVIGNY (1)

LES DISPARUS

Achille Fréchette — Né à Lévis le 13 octobre 1847, du mariage de Louis Fréchette et de Marguerite Martineau. Frère du poète Louis Fréchette. Il fut reçu avocat mais ne pratiqua jamais sa profession. Il fit du journalisme à Chicago puis, en 1871, se rendit au Nébraska où il s'occupa d'affaires. Il vint ensuite prendre la direction du *Courrier d'Outaouais*, à Ottawa. M. Fréchette entra peu après au bureau des traducteurs de la Chambre des Communes dont il fut le chef pendant plusieurs années. En 1910, il prenait sa retraite, après trente-six ans de service. Il vécut ensuite en Suisse, puis à Victoria, Colombie Anglaise, et enfin en Californie. Décédé à La Mesa, Californie, le 15 novembre 1927. M. Fréchette avait un talent poétique remarquable. En 1868, il prit part au concours de poésie organisé par la faculté des arts de l'université Laval sur les "martyrs du Canada." C'est le travail de M. Eustache Prud'homme qui fut couronné, mais le poème de M. Fréchette publié dans la *Revue Canadienne* de 1868 fut remarqué. Les poésies d'Achille Fréchette dispersées dans nos revues littéraires mériteraient certainement d'être réunies en volume. A consulter sur Achille Fréchette le livre de Lucien Serre, *Louis Fréchette, Notes pour servir à la biographie du poète*.

(1) Archives de la province de Québec.

UNE QUÊTE DE L'ENFANT-JÉSUS

La quête de l'Enfant-Jésus, qui se fait encore de nos jours en certaines paroisses, est d'origine très ancienne, et est mentionnée dans les annales des premiers jours de la colonie, du moins pour la région de Montréal.

Les quêteurs (le curé et le marguillier en charge, et quelquefois le bedeau) arrêtaient à toutes les maisons de la paroisse, et en recevaient, en outre des grains, les objets les plus divers, et généralement tous les produits de l'industrie domestique.

Ordinairement, la recette de la quête de l'Enfant-Jésus était mentionnée en total seulement, dans le cahier du marguillier.

Mais nous avons l'avantage d'en trouver une, vieille exactement de deux siècles, dans tous ses détails. Elle ressemble, sur plusieurs points, à celles faites cinquante ans auparavant, et à celles de cinquante ans passés.

Il est à remarquer que le marguillier comptable, qui devait savoir compter, n'accuse, à l'article du blé qui valait quatre francs le minot à cette époque, que la moitié de la recette; et qu'il devait partager en égale part avec, soit le curé, les pauvres ou autre intéressé, la quantité de blé reçu en don.

Compte-rendu d'Alexis Lemoine-Monière, marguillier de N.-D. de Montréal, en 1728.

Recettes :

Questes de L'enfant Jésus.

Receu en argent.....57 lbs. 7 s. 3 d.
10 au (nes de) Baptiste Remis à Madelle angelique Jal-

lot (1).

9 au (nes) $\frac{1}{2}$ de morlais en Cotton remis à la meme.

1 au (ne de toile de) Rouen a la meme.

3 papiers Épingles a la meme.

4 au. $\frac{1}{2}$ dantel a la meme.

4 au. morlais fin a la meme.

2 au. $\frac{1}{4}$ dentelle a la meme.

3 au. $\frac{1}{4}$ morlais a la meme.

(1) Angélique Jalot, que d'aucuns appelaient "La Jalote", a été sacristine à N.-D. de Montréal pendant environ quarante années.

1 pce. Gallon fin en Soye a la meme.		
4 pce. en fil Chez Mr. tetreau a la meme.		
2 au. toile d'hollande pris Chez M ^{de} . Soumande a la meme pour faire du Linge pr. L'eglise.		
Par Mr. Decouagne	3 lbs.	
Par Mons. St. ange.....	1 "	
Par Madelle Couuret	2 "	
Par Mad ^{me} . meneson	1 "	
Par Mad ^{me} Catherine dessermon...	4 "	
Mr hauteesse — 1 Baril.....	1 "	10 s.
Mr philippe — 1 Baril.....	1 "	10 s.
Mr gamelin pere 1 paire de bas.....	2 "	
Mr gamelin fils 1 paire de gans....	1 "	
M ^{de} Catin	1 "	8 s. 6 d.
Par Le Sr. menard 1 paire de petis soulier	3 "	
Mr. Guichard 1 Bouteille Eau de vie.	1 "	5 s.
Par le Sr. Brasseau.....	1 "	8 s. 6 d.
1 pe(au)x Cheureuil vendu a Sr. pattenoste de Longueuille.....	4 "	
Le Sr. Estienne Gibault 1 cassette..	1 "	10 s.
Par plusieurs personnes sur Mr. francheuille	13 "	
23 minots de bled vendus a Mr. augé a 4 lbs.....	46 "	
Par le Sr. La Sablonnière Le Vieux		12 s.
4 minots $\frac{3}{4}$ Bled a 4 lbs.....	9 "	10 s.
Par le Sr. Dugas 1 petite pre. de Soulier	3 "	
Par Mr. Guilloris 2 minots de bled a 4 lbs	4 "	
M ^{de} giasson pour le pin Benis 2 minots $\frac{1}{2}$ de bled.....	5 "	
Par dumouchelle 2 minots de bled a 4 lbs	4 "	
1 minot de pois.....	1 "	15 s.
Par Madame hubert Lacroix de la Riuiere St. pierre.....	2 "	

	Par plusieurs personnes tirées sur		
Mr. Naivetier (1)	30	“
	Par le Sr. Lapistolle 1 Baril.....	1	“ 10 s.
	Par hauteuse 1 Baril.....	1	“ 10 s.
	Par Mdme Cardinal	2	“
	7 quarts par différentes personnes a		
20 sols	7	“
	Par le Sr. Blain 3 minots ½ de bled		
a 4 lbs	7	“
	Par Mr La Verdure 2 minots de		
bled a 4 lbs	4	“
	Par le Sr. pera 1 minot de bled a 4		
lbs	2	“
	1 minot	2	“
	Par Mr Denoyé drapier 1 minot de		
bled	2	“
	Par le Sr. Jourdain	3	“
	Par le Sr. Cauron organiste.....	1	“
	Par Mr Babis tirés sur lui.....	7	“ 10 s.
	Par le Sr. Beaux 2 petites Caisses		
25 sols	2	“ 10 s.
	Par le Sr.....	1	“
	Par le Sr. Dessermont le jeune.....	3	“ 10 s.
	Mr. Depérigny	4	“
	Mr. herbain	5	“
	Mr. masse 1 paire de bas.....	4	“
	total.....	266 lbs 16. 3	

O. L.

QUESTION

Le notaire Danré de Blanzly, le 6 août 1742 rédige une obligation par laquelle Sébastien Maréchal, écuyer, sieur de Noroy, cadet à l'aiguillette, se reconnaît débiteur envers Louis-René Godefroy de Linctôt.

Que devint ce militaire ?

ZED.

(1) Pierre Navetier P. S. S., aumônier de l'Hôtel-Dieu.